



Projet d'établissement 2016-2021

Projet définitif – juin 2016



Table des matières – 1^{ère} partie

Préambule	3
1 ^{ère} partie : Etat des lieux, analyse et diagnostic.....	12
1 - Synthèse du diagnostic de territoire	13
1.1 – Données sur le territoire de Marne et Gondoire	14
1.2 – Données sur la population du territoire de Marne et Gondoire	20
2 - Etat des lieux de Musique en Marne et Gondoire	23
2.1 – Les enjeux et le cadre du projet d’établissement.....	24
2.1.1 – Les missions de Musique en Marne et Gondoire et les enjeux du Projet d’Etablissement	24
2.1.2 – Les objectifs généraux de Musique en Marne et Gondoire	26
2.1.3 – Les fonctions assurées par Musique en Marne et Gondoire	26
2.1.4 – Les valeurs et les principes communs pour assurer ces fonctions	26
2.1.5 – Le cadre réglementaire	27
2.2 – Le Développement Musical : la Musique à la rencontre de tous	28
2.2.1 – Interventions en milieu scolaire	28
2.2.2 – Interventions dans le cadre des Temps d’Activités Périscolaires	29
2.2.3 – Le festival Les Ritournelles : Un festival profondément ancré dans son territoire	30
2.2.5 – Musique à découvrir	32
2.3 – L’Evènementiel Musical et les Orchestres A l’Ecole.....	34
2.3.1 – L’Evènementiel Musical	34
2.3.2 – Les Orchestres A l’Ecole	34
2.4 – L’Enseignement spécialisé de la musique : le conservatoire intercommunal.....	36
2.4.1 – Données générales	36
2.4.2 – Offres de formations et de pratiques	40
2.4.3 – Enseignements collectifs.....	45
2.4.4 – Provenance géographique des élèves.....	48
2.4.5 – Ages des élèves	50
2.4.6 – Musique et Handicap	52
2.4.7 – Programmation musicale (diffusion).....	52
2.5 – Les moyens	53
2.5.1 – Les moyens humains	53
2.5.2 – Les moyens matériels	56
2.5.3 – Les budgets.....	57
2.5.4 – Les partenariats.....	60
2.5.5 – Les instances de concertation.....	61
2.5.6 – L’information et la communication.....	62
3 – Analyse d’ensemble et enjeux généraux	64
3.1 – Un fonctionnement en réseau articulé avec l’action globale de l’agglomération.....	65
3.2 – Une politique communautaire originale avec des offres diversifiées.....	65
3.3 – Une volonté (et des actions qui le permettent) de toucher un large public	66
3.4 – Une volonté de rayonnement artistique étendu visant à renouveler le rapport de la population aux pratiques culturelles	68
3.5 – Des partenariats nombreux	68
3.6 – Une organisation pédagogique de l’entité « conservatoire » qui vise à la cohérence des parcours et à la mise en commun de dispositifs et de ressources	69
3.7 – Une communication interne et externe à structurer.....	70

Préambule

Intervention de Mme Edwige LAGOUGE, Vice-Présidente déléguée à « Musique en Marne et Gondoire et à la Culture » en introduction à la rencontre plénière de Musique en Marne et Gondoire le 11 septembre 2015.

« La réflexion qui a donné naissance à Musique en Marne et Gondoire a été initiée en 2008. On peut considérer aujourd'hui que ce projet a atteint « l'âge de raison ».

Musique en Marne et Gondoire constitue un projet unique, composé non seulement du conservatoire intercommunal, mais également du développement musical, de l'événementiel musical et des orchestres à l'école.

Le conseil communautaire du 29 juin 2015 a pris une délibération pour solliciter le classement par l'Etat de l'ensemble Musique en Marne et Gondoire, en tant que Conservatoire à Rayonnement Intercommunal.

Cette demande de renouvellement de classement (les antennes de Lagny sur Marne et Bussy-Saint-Georges étant déjà classées par l'Etat) se devait d'être formulée avant le 1er juillet, ce qui a donc été fait. Pour être étudié et validé, ce dossier doit toutefois être complété par un projet d'établissement.

L'élaboration de ce projet d'établissement comportera plusieurs étapes qui se dérouleront tout au long de cette année pour aboutir à un projet définitif qui prendra vie en début d'année 2016/2017 ».

Historique de Musique en Marne et Gondoire

C'est avec la volonté de développer l'accessibilité à une pratique et une culture musicales qu'en 2010, la Communauté d'Agglomération de Marne-et-Gondoire engage une réflexion autour de la création d'un dispositif intercommunal afin de susciter, encourager, développer et faire découvrir les pratiques musicales et artistiques au sein du territoire.

Janvier 2011 voit la naissance de *Musique en Marne et Gondoire*, dispositif composé de deux axes, le conservatoire intercommunal et le développement musical du territoire.

Le conservatoire et le développement musical combinent leurs actions pour développer un projet culturel musical à l'échelle du territoire.

A sa création, le conservatoire, entité unique, se déploie sur cinq « antennes » réparties sur territoire, réunies autour d'un projet pédagogique fort, de qualité, privilégiant le plaisir d'apprendre, et surtout d'apprendre la musique en la pratiquant.

Le conservatoire intercommunal de musique : quelques repères depuis 2011 :

- Une **politique tarifaire unique** et accessible qui a permis l'accueil des habitants des communes de Marne et Gondoire.

- Une **offre pédagogique qui s'est enrichie :**

- **Des parcours diversifiés ont été créés** pour faire de musique en Marne et Gondoire un pôle ressource accueillant différentes pratiques et intégrant les différents aspects de la pratique amateur.

- **L'éveil, socle du projet, a été fortement développé** dans les différentes antennes ; des ateliers de découverte instrumentale ont aussi été créés.

- **La pratique pédagogique générale a évolué** : une réflexion pédagogique globale a permis d’initier l’évolution des approches en intégrant davantage l’oralité, la création, l’acquisition des connaissances par la pratique, des esthétiques différentes (musiques anciennes, contemporaines, traditionnelles).

- **L’offre d’enseignement s’est développée** :

- **Création et développement d’ateliers de pratiques collectives intégrant de nouvelles esthétiques et pratiques musicales** : ateliers de musiques traditionnelles, ateliers de musique assistée par ordinateur, atelier de création de chanson, ateliers d’improvisation, ateliers de musiques actuelles, atelier de comédie musicale enfants, adultes, musique celtique, etc.

- **De nouvelles formes d’ateliers ont été mises en place** : ateliers ponctuels, cycles de conférences, masterclasses.

- **Les musiques actuelles ont été très fortement développées** :

- Recrutement de 6 enseignants depuis 2011 ;

- Recrutement de 2011 à 2013 d’un coordinateur des musiques actuelles ;

- Création de classes de chant musiques actuelles dans chaque antennes ;

- Fort investissement et équipement des sites d’enseignement en matériel de diffusion, sonorisation, instruments et amplis en 2013.

- **L’offre en matière de disciplines instrumentales s’est élargie** avec le recrutement de nouveaux enseignants : d’instruments dits « rares » (tuba, cor, clavecin, contrebasse, etc.), musiques actuelles, etc. Faisant passer l’équipe pédagogique de Musique en Marne et Gondoire de 80 enseignants en 2010 à 138 en 2016.

- **Les projets inter-antennes se sont développés.**

- Un travail en partenariat avec le développement musical a été mené autour des **répertoires de musiques anciennes, de la création contemporaine, de la pratique scénique de la musique** par des actions longues ou des projets ponctuels.

- Les enseignants ont été encouragés à s’impliquer dans les problématiques générales du territoire et à s’intégrer et **mener des actions avec le développement musical.**

- Un principe de **rencontres professionnelles** a été mis en place, temps de formation sur site et de rencontres pour l’ensemble de l’équipe (pédagogique et administrative) avant la reprise des cours.

- **De nombreuses actions en partenariat** avec les centres culturels, le parc de Rentilly, la médiathèque de Lagny-sur-Marne, etc. ont été menées, ainsi que des actions auprès des écoles.

- **Le dispositif « Orchestre A l’Ecole » a été initié à partir de 2012** au collège Marcel RIVIERE de Lagny-sur-Marne.

- **Un « référent handicap » a été nommé en 2012** pour orienter les familles et les personnes en situation de handicap et pour travailler avec les enseignants ; le conservatoire étant signataire de la charte « Musique et Handicap ».

- **Structuration et développement de la structure administrative.** Depuis 2011 développement recrutement de personnel administratif, d'accueil et de régie, développement des postes de direction.

Le travail mené porte ses fruits : **hausse des inscriptions, meilleure répartition des élèves dans les différentes antennes et accès facilité pour tous à la découverte de la musique.**

Au 1^{er} janvier 2014, avec l'intégration de la Ville de Bussy-Saint-Georges à la CAMG, **l'antenne de Bussy-Saint-Georges intègre le conservatoire intercommunal de musique**, faisant passer celui-ci de 1 600 à 2 400 élèves et apportant au Développement Musical une CHAM Vocale sur 4 niveaux (CE1 au CM2).

Musique en Marne et Gondoire illustre ce que la Communauté d'Agglomération s'attache à mettre en place pour que l'enseignement de la musique soit présent dans la vie quotidienne des habitants, au même titre que l'art ou le spectacle vivant.

Le développement musical : quelques repères depuis 2011 :

Le Développement musical du territoire a pour objectif de favoriser l'accès à la musique non seulement aux usagers du conservatoire mais aussi à l'ensemble des habitants du territoire. Il propose à tous de découvrir ou d'approfondir des répertoires, des pratiques musicales et des démarches artistiques.

Il permet aussi de faire rayonner la musique dans les différentes villes de la Communauté d'Agglomération, y compris dans les villes ne disposant pas d'antenne du conservatoire.

Ce dispositif est un dispositif original de développement culturel.

Une proposition innovante d'interventions à l'école a été bâtie en 2011.

Elle est organisée en cycles trimestriels ou annuels autour de projets artistiques :

- 2011-2016 : Développement des interventions à l'école, recrutement de 5 musiciens intervenants. Passage de 3 communes concernées en 2011 à 17 communes en 2016, de 38 classes en 2011 à 200 classes à 2016.

- Un parc de matériel musical mutualisé est créé pour les interventions et est mis à la disposition des écoles et des structures petite enfance ou structures handicap selon les projets.

En 2013, au moment de la réforme des rythmes scolaires, **un dispositif d'interventions dans les temps d'activités périscolaires** est mis en place pour accompagner les projets éducatifs des communes.

Des formations d'animateurs sont également proposées. Huit communes sont concernées en 2016.

Dès 2011, des actions sont mises en place autour d'**artistes en résidence** intégrant projets de territoire, partenariats avec les antennes du conservatoire, les centres culturels. Du slam à la musique ancienne, de la fanfare de rue aux quatuors à cordes, de nombreux genres musicaux ont fait l'objet d'actions spécifiques.

Un accompagnement des pédagogies innovantes est proposé depuis 2011 :

Création, improvisation, répertoires spécifiques ou transversalités artistiques, le développement musical accompagne les projets des enseignants du conservatoire qui s'impliquent dans les innovations pédagogiques ou artistiques.

Développement des musiques actuelles :

Entre 2011 et 2013 : recrutement d'un coordinateur musiques actuelles : mise en place de cycles d'ateliers ouverts à tous, d'un dispositif d'accompagnement des groupes amateurs extérieurs au conservatoire, de conférences et de résidences artistiques autour des musiques actuelles.

En décembre 2014 se tient la première édition des *rencontres musiques actuelles*. Une scène ouverte est proposée aux groupes du territoire. Cette action permet de toucher les groupes amateurs du territoire qui ne s'inscrivent pas au conservatoire mais aussi les élèves des ateliers du conservatoire. Cette action est reconduite début 2016.

En 2012, **le festival « Les Ritournelles »**, musique et jeune public, voit le jour.

Il est un moment de partage de la musique en famille, à travers des concerts, des ateliers, des rencontres avec des musiciens. Il touche les enfants des écoles, les familles, le tout public.

En 2013, **une fanfare de rue** est créée en partenariat avec des artistes invités.

Entre création musicale et initiation au théâtre de rue, cette fanfare associe enseignants, artistes, élèves de toutes les antennes du conservatoire et amateurs extérieurs. Cette fanfare s'est développée et cette action se pérennise suite à l'adhésion des participants.

A partir de 2013 : l'action « **musique en scène** » propose des ateliers de présence scénique ouverts à tous, des actions spécifiques auprès des élèves ou des enseignants du conservatoire, des stages de théâtre musical contemporain pour les enfants, des actions transdisciplinaires ouvertes à tous, ou en direction de publics spécifiques avec des artistes et/ou des pédagogues danseurs, comédiens ou autres.

A partir 2012, des partenariats se tissent avec les structures accueillant des personnes en situation de handicap. Des concerts sont organisés en partenariat avec les structures. L'action « **Musique et Handicap** » est définie en 2103, un référent musique et handicap pour le développement musical est nommé des cycles d'interventions spécialisées se mettent en place dans les structures.

En 2014 est précisée l'action « **Musique et petite enfance** » : Des ateliers ponctuels, des formations en direction des assistantes maternelles ou du personnel petite enfance se développent en partenariat avec les structures, les villes.

Une approche autour de la famille est par ailleurs initiée : Des tout petits concerts, des ateliers parents enfants pour les moins de trois ans sont proposés.

En 2015, cette action se consolide avec la création de cycles d'interventions dans les structures petite enfance.

En 2015/2016, le Développement Musical, c'est :

- Plus de 60 partenariats en cours.
- **5 000 enfants** concernés par les interventions dans les écoles.
- **2 000 enfants** touchés par le festival Les Ritournelles.
- **Un maillage du territoire** avec des actions qui touchent des **publics éloignés** de la pratique musicale, sociologiquement ou géographiquement.
- Des actions qui permettent de mettre en avant des **pratiques musicales innovantes**.

Les formes d'actions s'inventent en fonction des besoins, des problématiques et des partenaires du territoire. Le Développement musical est un dispositif original de développement culturel qui s'inscrit dans une politique culturelle globale afin de favoriser la rencontre de tous avec la musique.

Notion d'établissement propre à Musique en Marne et Gondoire

Ce qui est communément appelé « projet d'établissement » renvoie naturellement à un *établissement* et peut introduire une confusion qu'il convient de clarifier. **Le projet d'établissement de Musique en Marne et Gondoire concerne l'ensemble du projet Musique en Marne et Gondoire**, c'est-à-dire : le développement musical (interventions en milieu scolaire, TAP, Festival « Les Ritournelles, etc.), la musique au collège (CHAM Vocale, Orchestres A l'Ecole), l'Évènementiel musical et le conservatoire intercommunal de musique.

Musique en Marne et Gondoire étant un projet global de développement culturel, à l'instar de la demande de classement formulée auprès de l'État, **le présent projet d'établissement couvre de façon transversale, toutes les structures et tous les domaines d'action de Musique en Marne et Gondoire** et non uniquement le conservatoire intercommunal.

C'est en 2011 que la Communauté d'Agglomération a pris la compétence de Musique en Marne et Gondoire qui, à la rentrée 2015/2016, vit sa cinquième année d'existence avec :

- Un conservatoire intercommunal qui est passé de 1400 élèves sur six sites en 2011 à près de 2500 en 2015-2016 sur sept sites, avec l'organisation de plus de 200 évènements par an
- De nombreuses actions menées par le développement musical :
 - Des actions dans le cadre scolaire en partenariat avec les communes du territoire
 - Des partenariats avec des structures spécialisées en direction des personnes en situation de handicap, de la petite enfance, l'accompagnement des pratiques en amateurs, la formation et la sensibilisation de tous les publics (fanfare, « Les Ritournelles », « Frisson Baroque », etc.)
- Le développement de la musique au collège : des classes vocales et deux orchestres à l'école
- L'évènementiel musical

Pourquoi un Projet d’Etablissement ?

A) *Sur la forme*

- ⇒ Sa rédaction est une condition réglementaire dans le cadre de la demande de classement par l’Etat de Musique en Marne et Gondoire (MMG) en Conservatoire à Rayonnement Intercommunal (CRI)
- ⇒ Il permet à tous ceux qui sont concernés par l’action de MMG (élus, personnels, publics, partenaires) une visibilité sur son action et son évolution

B) *Sur le fond*

- ⇒ Musique en Marne et Gondoire a été mis en place en 2011 (première rentrée des élèves au sein du Conservatoire en septembre 2011). Les pratiques pédagogiques et le mode de fonctionnement de chacun des établissements, devenus des antennes du conservatoire, ont ainsi été amenées à se transformer profondément.

Après quatre années, il convient d’évaluer l’atteinte des objectifs initiaux, l’efficacité des moyens mis en œuvre et de tracer des perspectives à moyen terme, notamment en tenant compte des données suivantes :

- Le 01/01/14, la Communauté d’Agglomération de Marne et Gondoire (CAMG) a intégré une 18^{ème} commune, Bussy-Saint-Georges (BSG), comptant 25 000 habitants :
- La population du territoire est passée de 67 000 à 92 000 habitants, soit + 37 %.
- La commune de BSG étant située dans le périmètre d’une Opération d’Intérêt National (OIN – « Ville Nouvelle »), sa population a un profil sensiblement différent de celle du reste du territoire.
- La CAMG ayant la compétence « Enseignement Spécialisé de la Musique », la commune de BSG lui a transféré la spécialité « Musique » de son Conservatoire à Rayonnement Communal sous la forme d’une nouvelle antenne du Conservatoire Intercommunal de Musique, entraînant ainsi une augmentation de +50% de ses effectifs généraux.

Le territoire de la CAMG et la configuration de Musique en Marne et Gondoire ont donc fortement évolué depuis 2014.

Il est donc nécessaire de construire un projet sur de nouvelles bases :

- Aujourd’hui Musique en Marne et Gondoire touche plus de 2 400 élèves inscrits au conservatoire et plus de 5 000 scolaires (développement musical). 160 agents travaillent pour cet établissement dont le coût annuel est de 3,32 millions d’€ (4,05 millions d’€ de dépenses pour 0,73 millions d’€ de recettes).

Dans une logique de gouvernance politique et de bonne gestion, il est indispensable de rédiger un Projet d’Etablissement permettant de guider, d’encadrer l’action des professionnels de terrain et d’offrir une lisibilité politique du projet à court, moyen et long terme.

- Musique en Marne et Gondoire fonctionne à partir d’entités très différentes et dispersées sur un territoire lui-même très contrasté (urbain/semi-urbain/rural – 18 communes dont la population varie de 500 à 25 000 habitants) : un conservatoire intercommunal de musique réparti sur 7 sites d’enseignement, regroupés en 6 antennes, avec des effectifs allant de 200 à 800 élèves, le Développement Musical comptant une pluralité d’actions d’initiation et d’éducation artistique, l’Evènementiel Musical et les Orchestres à l’Ecole.

Le Projet d’Etablissement doit permettre de formaliser le sens commun donné à l’ensemble de ces entités et leur permettre d’agir en synergie avec des objectifs politiques globaux et communs.

Quel est l’objet d’un Projet d’Etablissement ?

Aujourd’hui, en seulement quatre ans, Musique en Marne et Gondoire est devenue une structure remarquable par l’originalité de ses ambitions et de son fonctionnement qui s’appuie sur l’engagement des élus et des professionnels.

Il convient maintenant, sur la base de ce bilan positif, de définir des objectifs concrets et réalistes permettant des avancées significatives dans la mise en œuvre de ces missions et pour la cohérence globale de l’action en continuant à développer ce service public de la façon la plus pertinente possible pour un territoire qui compte désormais 92 000 habitants répartis sur dix-huit communes.

Il s’agit notamment de vérifier si le dispositif actuel reste pertinent et ce qu’il convient :

- De renforcer
- D’aménager
- D’améliorer
- De modifier
- D’inventer
- D’innover

Ainsi, le nouveau Projet d’Etablissement répondra aux questions générales suivantes :

- *Quels sont les publics touchés aujourd’hui et quels publics devront être concernés demain ?*
- *Quels enseignements, quelles formations, quels modes de transmission développer pour être en phase avec l’évolution des besoins, des usages, des attentes de la population ?*
- *Quels types de partenariats et d’organisation faut-il renforcer ou mettre en place avec les pratiques amateurs et, plus généralement, le tissu social ?*

Au-delà d’une analyse et d’un diagnostic de la situation actuelle, le Projet d’Etablissement présentera des objectifs politiques accompagnés par un programme d’actions, des moyens associés et un échéancier de mise en œuvre pour les prochaines années.

En se projetant sur cinq ans, ce Projet d’Etablissement a donc pour objet de définir ce que sera Musique en Marne et Gondoire en 2021 en veillant à tenir compte :

- De son inscription dans le territoire de l’agglomération
- Du milieu culturel dans lequel il déploie son action et des publics différents qu’il doit toucher
- De l’évolution des pratiques et des esthétiques musicales de notre société

Le Projet d’Etablissement se présente en trois parties :

- 1 – Etat des lieux, analyse et diagnostic de l’existant
- 2 – Grandes orientations et objectifs généraux 2016-2021
- 3 – Les objectifs spécifiques, les résultats attendus, les plans d’actions, les moyens, l’échéancier de mise en œuvre, les modalités de suivi et d’évaluation

Démarche et méthodologie de l’élaboration du Projet d’Etablissement

Le projet est une démarche participative visant, en s’appuyant sur une analyse et un diagnostic partagés de la situation actuelle, à définir les objectifs prioritaires d’évolution sur la période 2016-2021.

Afin de mener à bien cette mission, la CAMG a choisi de s’appuyer sur une expertise extérieure.

A l’issue d’une procédure de mise en concurrence, M. Eric SPROGIS a été retenu pour accompagner l’élaboration du Projet d’Etablissement de Musique en Marne et Gondoire.

M. SPROGIS est donc intervenu tout au long de l’année 2015/2016 sur le Projet d’Etablissement et, à chaque moment clé devant le Comité de Pilotage de Musique en Marne et Gondoire qui a constitué, de fait, l’instance de pilotage du Projet d’Etablissement.

A) Les objectifs

- Préciser les missions de Musique en Marne et Gondoire qui doivent articuler de nombreuses fonctions : *enseignement, développement culturel, actions en milieu scolaire, diffusion de concerts, évènementiel...*

- Fixer les grandes orientations

- Définir les objectifs opérationnels à atteindre et un échéancier de mise en œuvre en prenant en compte l’intérêt :

- Des publics visés et touchés
- De l’organisation et du fonctionnement de l’établissement
- Des personnels

- Indiquer les moyens nécessaires pour atteindre ces objectifs

- Déterminer les actions concrètes à mener pour atteindre les objectifs

B) Le contexte

- Une orientation forte de la collectivité en faveur du développement culturel

- Le choix de solliciter le classement par l’Etat de l’ensemble de Musique en Marne et Gondoire en «conservatoire à rayonnement intercommunal »

- Un établissement construit sur un modèle original

C) Le cadre

- Le schéma national d’orientation pédagogique en musique du Ministère de la Culture

- L’arrêté du 15 décembre 2006 du Ministère de la Culture fixant les critères de classement des établissements publics de la musique, de la danse et de l’art dramatique

- La charte de l’enseignement artistique de 2001

- Les orientations culturelles de la Communauté d’Agglomération de Marne et Gondoire

D) La méthodologie retenue

- Le choix d’un projet d’établissement concerté

- Des instances de concertations structurées et associant l’ensemble du personnel

- Un chef de projet : Valentin Leroux, directeur de Musique en Marne et Gondoire

- Un chargé de mission et conseiller du projet : Eric Sprogis, consultant

- Un comité de pilotage

- Une équipe projet (conseil de direction)

- Des réunions plénières du personnel

- Des groupes de travail composés de tous les acteurs de l’établissement (professeurs et équipes administratives et techniques) qui souhaitent participer à la concertation

- Des séances de travail avec les élus communautaires

- Des rencontres avec certaines catégories de personnels, des représentants de parents, des partenaires, etc.

E) Le calendrier¹

- 10 et 11 septembre 2015 : travail avec le conseil de direction et séminaire de lancement du Projet d’Etablissement avec l’ensemble du personnel
- Semaine 47 (2015) (travail d’étape sur l’état des lieux) :
 - 17, 18 et 19 novembre (matin) : groupes de travail (trois réunions ouvertes à tous dans trois antennes différentes)
 - 20 novembre (matin) : équipe-projet (équipe de direction)
 - Semaine 47 (2015) : 1er décembre : Comité de pilotage
- Semaine 2 (2016) (validation de l’état des lieux et grandes orientations) :
 - 11, 12 et 13 janvier (matin) : groupes de travail (trois réunions ouvertes à tous dans trois antennes différentes)
 - 14 janvier : Comité de pilotage
 - 15 janvier (matin) : équipe-projet (équipe de direction)
- Semaine 7 (2016) (travail d’étape sur l’avant-projet sommaire)
 - 15, 16, 17 février (matin) : groupes de travail (trois réunions ouvertes à tous dans trois antennes différentes)
 - 19 février (matin) : équipe-projet (équipe de direction)
- Semaine 14 (2016) (validation de l’avant-projet sommaire et structure du Projet définitif)
 - 4, 5 et 6 avril (matin) : groupes de travail (trois réunions ouvertes à tous dans trois antennes différentes)
 - 7 avril : Comité de pilotage
 - 8 avril : équipe-projet (équipe de direction)
- Semaine 22 (2016) (validation du Projet définitif)
 - 1er juin : travail avec la direction
 - 2 juin : réunion plénière du personnel
 - 2 juin : Comité de Pilotage
 - 3 juin : travail avec la direction

Le projet sera ensuite soumis aux instances de la Communauté d’Agglomération (bureau communautaire, conseil communautaire) pour adoption avant la rentrée 2016/2017.

¹ Voir en annexe, le détail des réunions et rencontres de concertation et de pilotage

1^{ère} partie : Etat des lieux, analyse et diagnostic

1 - Synthèse du diagnostic de territoire²

² Seuls les éléments les plus saillants du diagnostic de territoire sont repris ici. Le diagnostic territorial complet se trouve en annexe 2.

1.1 – Données sur le territoire de Marne et Gondoire

1.1.1 – Le projet de Territoire de Marne et Gondoire

Une véritable intercommunalité de projets dotée d'un ambitieux projet de territoire s'articulant autour de 4 axes

Axe 1 : Pérenniser et valoriser le potentiel naturel et agricole, levier du projet de territoire

La volonté de la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire (CAMG) est d'assurer la préservation de l'environnement naturel et agricole du territoire et d'affirmer la lutte contre l'étalement urbain comme condition du développement de l'urbanisation.

La CAMG est également le 1^{er} territoire à s'être doté d'un Périmètre de Protection des Espaces Agricoles et Naturels (PPEANP).

Axe 2 : Maîtriser une urbanisation active et solidaire

La situation géographique stratégique du territoire de la CAMG induit d'importants besoins en matière de construction de logements. C'est pourquoi son SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale) prévoit la construction de 1 335 logements par an.

Par ailleurs, pour atteindre le seuil de 25% de logements sociaux (16,9 % en 2011), la CAMG participe notamment financièrement à la réalisation d'opérations de logement social.

Son Programme Local de l'Habitat (PLH) s'inscrit dans une démarche active, solidaire et durable du territoire (projet d'aménagement du cœur urbain avec une réflexion globale sur un aménagement intégrant la Marne comme élément structurant).

Marne et Gondoire mène également une politique volontariste en matière de développement économique, et *a fortiori* de création d'emplois. La CAMG compte 20 Zones d'activités économiques (ZAE) d'ores et déjà ouvertes (soit 600 hectares destinés aux entreprises) qui accueillent 900 entreprises et 16 380 emplois.

Axe 3 : Structurer une mobilité durable

La politique des déplacements (transports collectifs et circulations douces) s'inscrit dans un PLD (Plan Local des Déplacements) destiné à soutenir le développement urbain du territoire.

Dans ce cadre, Marne et Gondoire concentre son action sur le développement du réseau de bus, l'accessibilité aux nœuds de transports collectifs : restructuration du pôle gare Lagny-Thorigny-Pomponne, gestion des parcs de stationnement, et la mise en place d'un réseau de liaisons douces (pistes piétons, cycles et équestres) fonctionnelles et de loisirs.

Axe 4 : Affirmer l'image du territoire dans la dynamique départementale et régionale

La CAMG mène également une politique intercommunale active pour faire vivre le territoire et offrir des moments de partage aux habitants.

Ces manifestations couvrent de nombreux domaines : culture, tourisme, sport, patrimoine, nature, métiers d'art, agriculture... Ainsi, la CAMG, depuis sa création, mène une véritable politique culturelle accessible et de qualité, considérant la culture comme vecteur d'identité et de lien social au sein du Parc Culturel de Rentilly. Ce dernier est également le point de départ d'une diffusion artistique sur tout le territoire avec des événements dans les écoles et des festivals qui se déroulent chaque année dans les communes (festival PrinTemps de parole, Frisson baroque...).

Marne et Gondoire, un territoire de création et de diffusion culturelle

La CAMG mène depuis 10 ans des actions sur l'ensemble de son territoire pour la création et la diffusion artistiques, afin de permettre à chacun de ses habitants de profiter d'une offre culturelle riche et de qualité.

Cette idée maîtresse de rendre la culture accessible à tous est donc devenue le fer de lance de Marne et Gondoire et c'est au travers de sa politique culturelle que la CAMG s'est progressivement forgée cette image forte de solidarité et de partage.

Le Parc culturel de Rentilly, point d’ancrage de la politique culturelle

Le Parc culturel, créé en 2006, est aujourd’hui une force vive de la mise en œuvre de l’ambitieuse politique culturelle de Marne et Gondoire. Il a vocation à fédérer, à diffuser et à tisser des liens vers l’ensemble des communes de l’agglomération pour générer des actions culturelles, au plus près des habitants.

Composé de salles d’exposition, d’un centre de ressources documentaires et d’un espace des arts vivants, le Parc culturel ouvre le domaine de Rentilly à la création contemporaine.

Les mercredis, des spectacles, ateliers, concerts sont destinés au jeune public ; les réservations, affichant complet très rapidement, témoignent de l’intérêt des habitants pour ces rendez-vous, comptant, à présent, parmi les « incontournables » du Parc culturel.

Autres « incontournables », les deux festivals que la Communauté d’agglomération conçoit, l’un en janvier, l’autre en mai. Si le Parc culturel en est l’instigateur, Frisson baroque (né en 2008) et PrinTemps de paroles (né en 2004 ; 15 000 spectateurs en 2015) ne se cantonnent pas à l’enceinte du Parc culturel et font vivre l’ensemble du territoire. Entre 5 à 7 jours de spectacles dans les communes de Marne et Gondoire, viennent chercher les habitants chez eux, et intègrent la culture dans le quotidien de chacun.

Musique en Marne et Gondoire

C’est dans le cadre de cette politique culturelle que s’inscrit le projet Musique en Marne et Gondoire qui voit le jour en 2010. *Voir historique supra.*

Lecture publique en Marne et Gondoire

C’est en 2011 qu’un portail unique permettant aux lecteurs des médiathèques de Marne et Gondoire de consulter les ouvrages disponibles dans chacune de ces structures est mis en place.

Ce nouveau service de la Communauté d’agglomération à ses habitants marquait le premier pas vers la mise en place d’un « service commun de la lecture publique » qui a vu le jour le 1^{er} février 2016.

La lecture publique relève véritablement d’une volonté politique forte visant à renforcer le lien social de proximité par l’action culturelle et l’accès à la connaissance à tous.

Elle est un axe fort d’accès à la culture au-delà d’une mutualisation de moyens.

Ce service commun de la lecture publique est une nouvelle pierre à l’édifice culturel de la Communauté d’agglomération. Il rejoint le Parc culturel et Musique en Marne et Gondoire pour une culture intercommunale forte en permettant : plus d’actions culturelles, favoriser l’accueil de nouveaux publics, contribuer à améliorer l’offre de services aux usagers (fonds documentaire plus important, large et varié ; accès à de nouveaux services en ligne).

A ce jour le réseau de lecture publique de Marne et Gondoire compte 9 bibliothèques adhérentes au « service commun étendu ».

S’y ajoutent 3 bibliothèques qui restent de gestion communale mais qui adhèrent au système de la carte d’adhésion commune pour l’ensemble des bibliothèques en Marne et Gondoire, carte gratuite pour tous et pour tous les supports.

L’ensemble des 12 bibliothèques regroupe 16 280 inscrits (mars 2016) et 276 000 documents.

1.1.2 – Données sur le secteur culturel du territoire de Marne et Gondoire

Le Projet de Territoire de Marne et Gondoire a la particularité de s’appuyer sur un projet culturel fort ; projet culturel dont le Parc Culturel de Rentilly est le fer de lance et dans lequel s’inscrit Musique en Marne et Gondoire.

Outre les actions de Musique en Marne et Gondoire qui sont décrites dans la partie suivante du document, la politique culturelle du Parc Culturel de Rentilly s’appuie sur les axes suivants :

- Démocratisation culturelle
- Aide à la création
- Coopération entre les structures/équipements culturels du territoire

Les structures culturelles publiques de Marne et Gondoire sont principalement portées par les communes et s’organisent autour de :

- 5 Centres Culturels (dont un géré par la CAMG)
- 12 bibliothèques
- 7 lieux d’enseignement spécialisé de la musique (Conservatoire intercommunal de Marne et Gondoire)
- 3 lieux d’enseignement chorégraphique
- 2 lieux d’enseignement en art dramatique
- 3 lieux d’enseignement des arts plastiques
- 1 cinéma
- 1 musée

A l’image de la « diversité démographique » du territoire, ces structures sont réparties en zones urbaines ou semi-urbaines : Bussy Saint-Georges, Collégien, Conches/Chanteloup, Lagny-sur-Marne, Saint-Thibault-des-Vignes et Thorigny-sur-Marne.

10 des 18 communes ne disposent soit d’aucun Service Public à caractère culturel (5), soit exclusivement d’une bibliothèque (5, dont Montévrain).

Les structures culturelles associatives ne pallient que très partiellement ces déséquilibres puisqu’elles sont essentiellement présentes sur les communes déjà bien dotées de Services Publics à caractère culturel.

Voir les cartographies ci-dessous.

CARTOGRAPHIE DES STRUCTURES CULTURELLES PUBLIQUES DU TERRITOIRE DE MARNE ET GONDOIRE

Légende :

- Centres Culturels dotés d’une programmation artistique
- Bibliothèques Municipales
- Enseignement musical spécialisé
- Enseignement chorégraphique
- Enseignement art dramatique
- Enseignement arts plastiques
- Cinéma
- Musée
- ^{CA} Service de la Communauté d’Agglomération

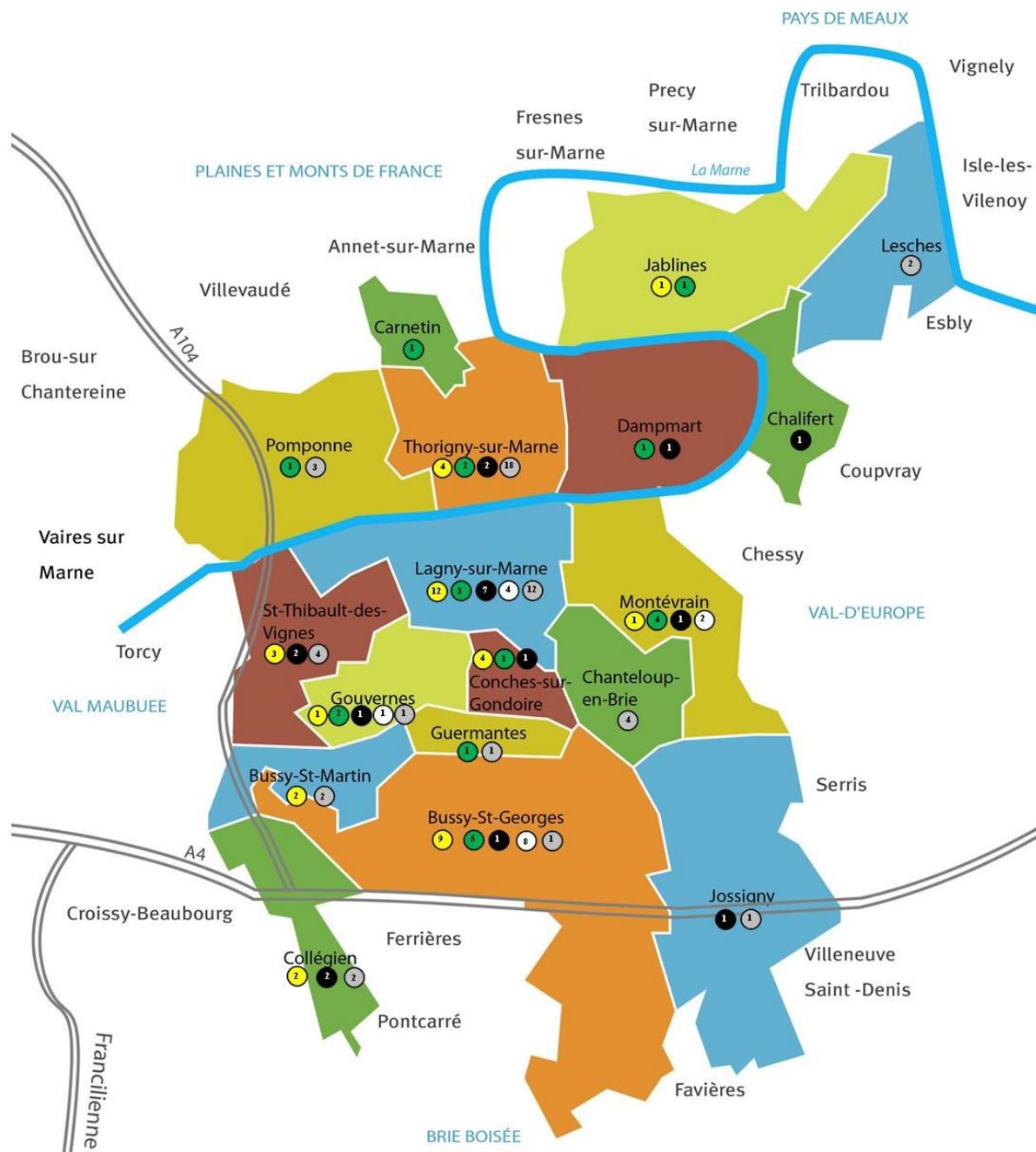


CARTOGRAPHIE DES STRUCTURES CULTURELLES ASSOCIATIVES DU TERRITOIRE DE MARNE ET GONDOIRE

Légende :

- Enseignement musical
- Enseignement chorégraphique
- Enseignement art dramatique
- Enseignement arts plastiques
- Autres associations culturelles

⊗ Nombre d'associations



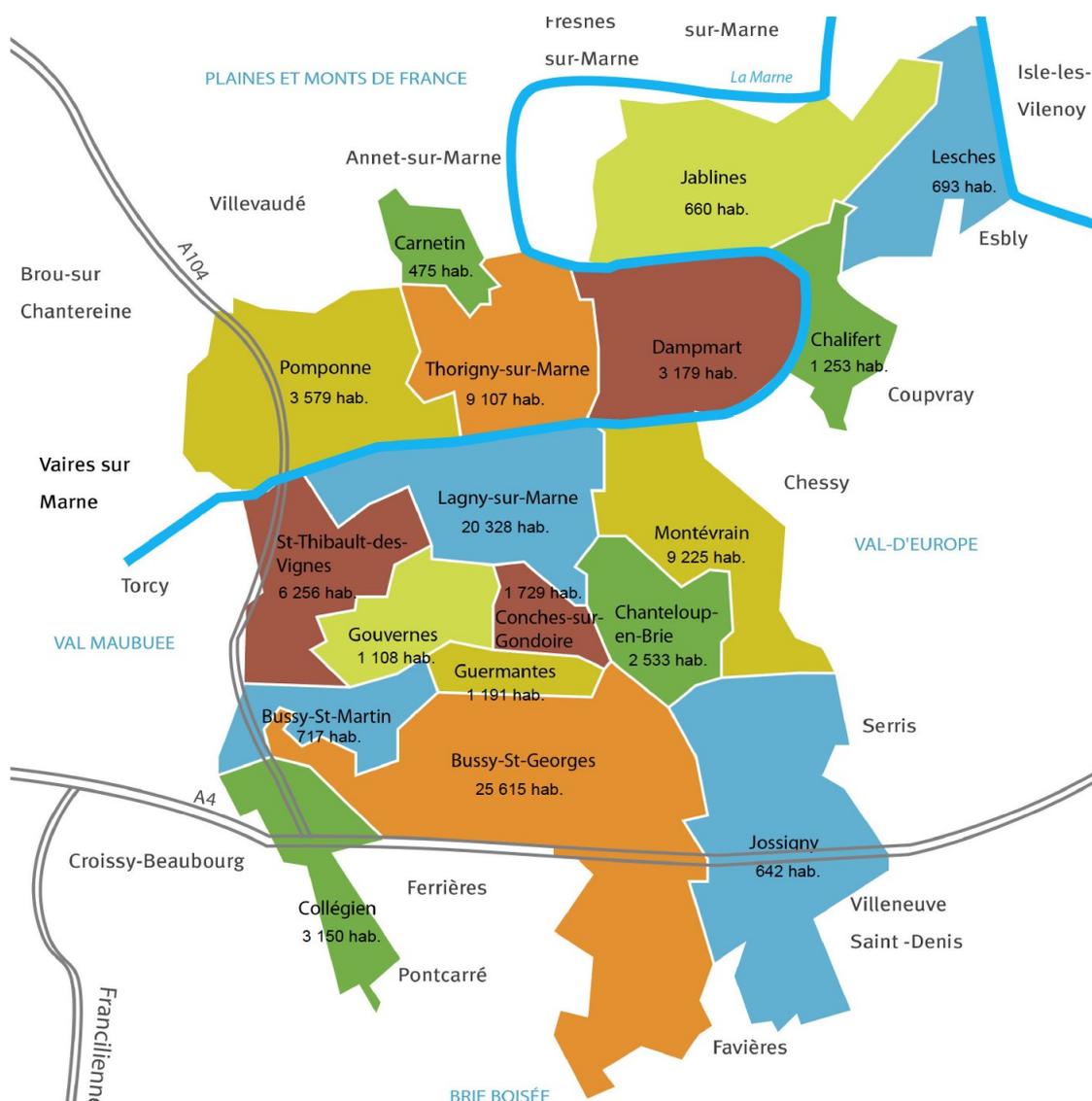
1.1.3 Composition et compétences de la Communauté d’Agglomération de Marne et Gondoire

Le territoire de Marne et Gondoire s’étend sur 90 km² au nord de la Seine et Marne, à 30 km à l’est de Paris.

Son positionnement particulier à l’échelle régionale, sa proximité de l’agglomération parisienne et son inscription dans Marne-la-Vallée³ lui confèrent ainsi une attractivité remarquable, que les statistiques démographiques confirment.

La Communauté d’Agglomération de Marne et Gondoire (CAMG) a été créée en 2002. Elle regroupe 18 communes, 92 740 habitants.

Carte du territoire de Marne et Gondoire depuis le 1er janvier 2014 :



³ 11 des 18 communes de Marne et Gondoire représentant 80 % de la population du territoire sont intégrées au périmètre du « Val de Bussy », le secteur III de la Ville Nouvelle de Marne-la-Vallée.

Fin 2015, les compétences de la CAMG sont les suivantes :

L'aménagement

Le développement économique

L'habitat

Les déplacements

La voirie d'intérêt communautaire

Les espaces naturels

L'agriculture

L'assainissement

L'enseignement musical (Musique en Marne et Gondoire)

Le tourisme (Office de tourisme de Marne et Gondoire)

Les équipements d'intérêt communautaire : le Parc culturel de Rentilly, le centre aquatique, le moulin Russon, **les antennes du conservatoire intercommunal de musique de Bussy Saint-Georges et Lagny-sur-Marne** les médiathèques de Lagny-sur-Marne et Montévrain

Service commun de la lecture publique (réseau des bibliothèques de Marne et Gondoire)

A l'horizon 2023 la population de Marne et Gondoire devrait dépasser les 124 000 habitants, soit + 30 000 habitants en 8 ans, ce qui représente une évolution de population de + 32,26 % et un rythme moyen de progression de + 3 750 habitants / an.

1.2 – Données sur la population du territoire de Marne et Gondoire

1.2.1 – Un territoire mêlant l'urbain et le rural

C'est un espace riche de sa diversité mêlant à la fois des territoires urbains et ruraux. Si la densité de population moyenne est d'environ 1000 habitants au km², la densité urbaine s'échelonne de 67 hab./km² pour Jossigny (648 habitants) à 1913 hab./km² à Bussy Saint-Georges (25 979 habitants).

Une telle palette de configuration territoriale (rural / urbain ; développement modéré / fort développement ; déplacements ; etc.) implique un plan global de développement de Musique en Marne et Gondoire s'adaptant à ces spécificités en ciblant notamment les espaces du territoire sur lesquels prioriser éducation et/ou enseignement artistiques.

1.2.2 – Une forte dynamique d'évolution quantitative de la population du territoire

Entre 1968 et 2011, la population du territoire a été multipliée par 3, passant de 29 900 à 90 500 habitants.

35 % de la population du territoire s'y est installée depuis moins de 4 ans.

L'implantation régulière de population nouvelle nécessite un renouvellement constant de la communication sur l'existence de Musique en Marne et Gondoire et passe en particulier par un relais fort des Mairies qui sont l'entrée privilégiée par les habitants vers les Services Publics locaux.

En outre, au niveau de l'enseignement, cela implique de pouvoir assurer des intégrations d'élèves ayant déjà un cursus d'enseignement.

1.2.3 – Une population plutôt jeune et familiale

C'est une population relativement jeune avec 42,5 % de moins de 30 ans, (contre 37,7 % pour la population française, 40,9 % pour la Seine et Marne) et 21,3 % de moins de 15 ans (contre 18,6 % au plan national, 21,6 % au plan départemental).

Le « public naturel » de Musique en Marne et Gondoire est constitué par :

- Les enfants de maternelle (interventions en milieu scolaire ; 6 % des élèves du conservatoire)
- Les enfants de primaire (interventions en milieu scolaire ; 40 % des élèves du conservatoire)
- Les enfants de collège (OAE, CHAM Vocale ; 20 % des élèves du conservatoire)

En outre, l'enfance constitue une priorité politique et pédagogique.

Cette donnée sur la jeunesse du territoire est donc essentielle en ce qu'elle permet d'évaluer la part de population touchée par Musique en Marne et Gondoire.

1.2.4 – Les familles du territoire

Le territoire compte 35 324 ménages, parmi lesquels :

- 18 702 ménages sans enfants (célibataires et familles sans enfants)
- 16 622 ménages avec enfants (dont 21 % de ménages monoparentaux)

Les 6-14 ans, représentent 11 332 enfants.

Évaluation quantitative du « public naturel » de Musique en Marne et Gondoire et le pourcentage associé par rapport à chaque classe d'âge :

- Les enfants d'âge maternel : **2 800 enfants**

- Interventions en milieu scolaire : 1 335 enfants touchés, soit 47,68 % de la classe d'âge
- Conservatoire : 136 élèves, soit 4,86 % de la classe d'âge

- Les enfants d'âge élémentaire : **6 334 enfants**

- Interventions en milieu scolaire : 3 911 enfants touchés, soit 61,75 % de la classe d'âge
- Conservatoire : 966 élèves, soit 15,25 % de la classe d'âge

- Les enfants d'âge collège : **4 998 jeunes**

- CHAM Vocale (29) + OAE (41) : 70 jeunes touchés, soit 1,4 % de la classe d'âge
- Conservatoire : 494 élèves, soit 9,88 % de la classe d'âge

1.2.5 – Une population bien formée

La population se caractérise également par un niveau de formation supérieur à la moyenne française : 37,7 % des 15 ans et plus, possèdent un diplôme de l'enseignement supérieur (26 % au niveau national / 26,4 % pour la Seine et Marne).

Le niveau de formation de la population étant supérieur à la moyenne, cet indicateur implique un fort niveau d'attente de services culturels en général et d'enseignement artistique spécialisé en particulier.

1.2.6 – Une population plutôt aisée et active mais aux contrastes marqués

Plusieurs données convergent :

- En 2012, 78,9 % des ménages étaient imposés contre 53,5 % des foyers pour la France en 2011 (73 % pour la Seine et Marne) ;
- La médiane du revenu disponible (par unité de consommation en 2012) est proche de 24 000 € contre 19 740 € pour la France métropolitaine (21 707 € pour la Seine et Marne) ;
- 16,2 % des 15 ans et plus appartiennent à la catégorie cadres et professions intellectuelles supérieures contre 9 % pour la France métropolitaine (10,3 % pour la Seine et Marne) ;

Cette image plutôt réjouissante du territoire ne doit pas faire oublier les contrastes.

Par exemple, le quartier Orly Parc de Lagny-sur-Marne est un quartier classé « Politique de la Ville » du fait de ses difficultés (le revenu médian est de seulement 11 300 €, près de 20 % de la population du quartier dépend du RSA).

Le niveau de revenu plutôt élevé, croisé avec le fort niveau de qualification confirme un niveau d'attente élevé de services culturels.

Cette réalité ne doit cependant pas cacher l'hétérogénéité des situations familiales.

Un enjeu se dessine : au-delà d'un « public acquis », comment Musique en Marne et Gondoire peut-il réellement concerner tous les publics, tant dans sa dimension d'éducation et que d'enseignement artistiques ?

2 - Etat des lieux de Musique en Marne et Gondoire

2.1 – Les enjeux et le cadre du projet d’établissement

2.1.1 – Les missions de Musique en Marne et Gondoire et les enjeux du Projet d’Etablissement

En créant et structurant, dans le cadre d’un service public, « Musique en Marne et Gondoire », la Communauté d’Agglomération, soucieuse du développement culturel et musical de son territoire, visait à répondre par l’action à une problématique principale : comment susciter, faire découvrir, encourager et développer les pratiques musicales et artistiques au sein de son territoire ?

Ces pratiques sont à appréhender dans leur multiplicité : celles des jeunes pour lesquels il s’agira d’une composante de leur éducation générale, celles de ceux qui souhaitent les prolonger par un enseignement plus spécialisé, celles de ceux qui souhaitent les vivre en qualité de spectateurs actifs, celles de ceux qui souhaitent les poursuivre dans le cadre d’une pratique amateur continuée et, pour une minorité, en vue d’une orientation professionnelle.

C’est en continuité avec ces options initiales et en cohérence avec les textes réglementaires⁴, en s’appuyant sur l’analyse de la situation actuelle et sur les grandes orientations de la collectivité que sont ainsi définies les missions :

Les missions de Musique en Marne et Gondoire sont assurées à trois titres :

- *Un instrument au service d’une **orientation de politique culturelle, sociale et éducative de la collectivité***
- *Une **structure administrative** de gestion de ses actions*
- *Un **dispositif opérationnel** permettant de mener les actions en s’appuyant sur des équipes professionnelles*

Il s’agit donc d’un projet global de service public qui s’appuie sur ses grands principes :

- Principe de **continuité**, ce qui implique notamment une articulation étroite entre les différentes fonctions
- Principe d’**égalité**, ce qui implique la recherche de la réduction des obstacles à l’accès pour les publics visés
- Principe de **mutabilité** et d’**adaptabilité** tenant compte des évolutions institutionnelles, territoriales, démographiques, sociales, esthétiques et culturelles

⁴ Le Projet d’Etablissement s’inscrit dans la perspective d’un classement par l’Etat en « conservatoire à rayonnement intercommunal ».

Service Public de développement culturel s'appuyant en particulier sur l'enseignement artistique, Musique en Marne et Gondoire a une mission générale de rayonnement territorial par le développement des pratiques musicales à l'intention de l'ensemble de la population du territoire.

Son action vise à la réduction des inégalités d'accès à la culture dans une démarche de cohésion sociale.

Pour mener à bien cette mission générale, Musique en Marne et Gondoire est organisé sur une base territoriale déconcentrée et en plusieurs « services » (ou « structures ») dont les actions sont complémentaires et doivent être étroitement articulées entre elles.

Ces pratiques musicales sont, selon les types de publics et d'usagers :

- L'expression musicale dans un cadre collectif
- La sensibilisation aux démarches de création avec un souci de transversalité
- La mise en relation avec des publics différents dans le cadre d'une action culturelle globale
- La connaissance critique des œuvres et des langages artistiques

Musique en Marne et Gondoire touche deux grandes catégories d'usagers :

- Les publics « inscrits » pour suivre les cours et participer aux activités d'enseignement musical spécialisé. Ces usagers sont pour l'essentiel dans une dynamique de pratique amateur et/ou de spectateurs avertis et, pour une minorité dans le cadre d'une orientation professionnelle artistique.
- Les publics « non-inscrits » qui sont touchés par les actions de rayonnement culturel, d'intervention en milieu scolaire et de pratiques amateurs continuées. Ils sont de natures diverses : les élèves des établissements scolaires partenaires, les publics des manifestations organisées par Musique en Marne et Gondoire, les artistes amateurs auxquels le conservatoire offre des ressources pour leur développement, les publics qui participent aux activités ponctuelles ou permanentes de pratiques et de découverte...

Ainsi, d'une manière générale, Musique en Marne et Gondoire a comme objectif de former des « actifs culturels ». Chacun de ces types de publics, certes différents notamment quant à leur engagement personnel, n'agit cependant pas indépendamment l'un de l'autre. Ainsi, par exemple, un jeune qui participe à une prestation publique complète de manière indispensable son enseignement par une expérience de la scène en même temps qu'il permet à un public à la fois de partager une expression artistique et de comprendre par quel stade passe son apprentissage.

Musique en Marne et Gondoire mène son action avec une double préoccupation :

- Assurer le rayonnement des pratiques musicales sur le territoire, dans toute leur diversité.
- Veiller à la cohérence générale de l'offre et de l'organisation de toutes ses actions afin de contribuer au rayonnement culturel global de la communauté d'agglomération. Selon le type d'action, ce rayonnement peut prendre des formes diverses : partenariat avec les établissements scolaires, avec d'autres établissements sociaux et culturels, réseau des établissements du département, etc.

2.1.2 – Les objectifs généraux de Musique en Marne et Gondoire

Les actions de Musique en Marne et Gondoire sont menées avec une volonté de diversité esthétique et sont caractérisées par un souci d'ouverture, d'innovation, d'exigence et de qualité qui se déclinent en **sept objectifs généraux** :

- 1) **Faciliter l'accès à la musique.**
- 2) **Permettre un rayonnement artistique et pédagogique sur l'ensemble des communes du territoire.**
- 3) **Permettre le meilleur accès à différents publics (petite enfance, écoles, adolescents, seniors, personnes en situation de handicap...).**
- 4) **Elargir l'offre publique par la mise en place de nouveaux dispositifs.**
- 5) **Conforter des liens entre les différents acteurs du territoire en développant, chaque fois que nécessaire, des partenariats actifs (amateurs, artistes professionnels, structures du territoire, associations diverses...).**
- 6) **Sensibiliser aux démarches de création et de productions artistiques en intégrant les nouvelles pratiques et esthétiques.**
- 7) **Transmettre et pratiquer un patrimoine musical.**

2.1.3 – Les fonctions assurées par Musique en Marne et Gondoire

- 1) La sensibilisation des publics comprenant l'éducation artistique et culturelle et la formation des publics
- 2) La diffusion
- 3) La création
- 4) La formation
- 5) L'accompagnement des pratiques amateurs
- 6) L'éducation artistique et culturelle

L'articulation entre ces fonctions constitue l'un des enjeux majeurs du Projet d'Établissement.

2.1.4 – Les valeurs et les principes communs pour assurer ces fonctions

- Valeurs communes : l'exigence, le plaisir, la tolérance, le collectif.
- Principes d'organisation : accessibilité pécuniaire, proximité géographique, cohérence sur l'ensemble du territoire, structuration et diversification des parcours de formation, multiplicité des pratiques.
- Principes du Service Public : égalité, continuité, adaptabilité/mutabilité.
- Principes d'articulation entre les différentes fonctions : enseignement de pratiques artistiques (parvenir à un savoir-faire de bonne pratique amateur et, pour certains, professionnelle), éducation artistique et culturelle, action culturelle en lien avec les démarches pédagogiques et destinée au plus grand nombre (transmettre le patrimoine et les expressions culturelles actuelles...).
- Principes d'organisation générale : lisibilité, efficacité, bonnes conditions de travail, rapidité de mise en œuvre des actions.

2.1.5 – Le cadre règlementaire

Selon l'arrêté du 15 décembre 2006 fixant les critères du classement des établissements d'enseignement public de la musique, de la danse et de l'art dramatique, les missions communes aux trois grandes catégories d'établissements classés (CRR, CRD, CRC/CRI) sont les suivantes :

1° Des missions d'éducation fondées sur un enseignement artistique spécialisé, organisé en cursus définis à l'annexe 1.

A cette fin, les établissements favorisent l'orientation des élèves tout au long de leur formation. Ils accompagnent leur projet et développent des collaborations entre spécialités artistiques, notamment lors des phases d'éveil et d'initiation ;

2° Des missions d'éducation artistique et culturelle privilégiant la collaboration avec les établissements d'enseignement scolaire, notamment dans le cadre d'activités liées aux programmes d'enseignement, de classes à horaires aménagés, d'ateliers, de jumelages, de chartes départementales de développement de la pratique chorale et vocale ou de dispositifs similaires en danse et en art dramatique ;

3° Des missions de développement des pratiques artistiques des amateurs, notamment en leur offrant un environnement adapté.

Les établissements participent également à des actions de sensibilisation, de diversification et de développement des publics, et prennent part à la vie culturelle de leur aire de rayonnement. A cette fin, ils assurent la diffusion des productions liées à leurs activités pédagogiques et l'accueil d'artistes et ils entretiennent des relations privilégiées avec les partenaires artistiques professionnels, en particulier avec les organismes chargés de la création et de la diffusion.

Pour accomplir l'ensemble de ces missions, les établissements constituent des centres de ressources pour la documentation, l'information, l'orientation et le conseil des citoyens.

2.2 – Le Développement Musical : la Musique à la rencontre de tous

Le développement musical du territoire a pour objectif de favoriser l'accès à la musique non seulement aux usagers du conservatoire mais aussi à l'ensemble des habitants du territoire.

Il propose à tous de découvrir ou d'approfondir des répertoires, des pratiques musicales et des démarches artistiques. Il permet aussi de faire rayonner la musique dans les différentes villes de la communauté d'agglomération, y compris dans les villes ne disposant pas d'antenne du conservatoire.

2.2.1 – Interventions en milieu scolaire

Dispositif « Musique à l'École »

En 2015/2016, 197 classes de la communauté d'agglomération ont bénéficié du dispositif « Musique à l'école » :

- Des cycles de découverte et d'approfondissement de la musique pour les enfants des classes de maternelles et élémentaires (en partenariat avec l'Education Nationale)
- Des rencontres avec des artistes musiciens (concerts nomades, rencontres artistiques)
- Des parcours thématiques avec des artistes invités

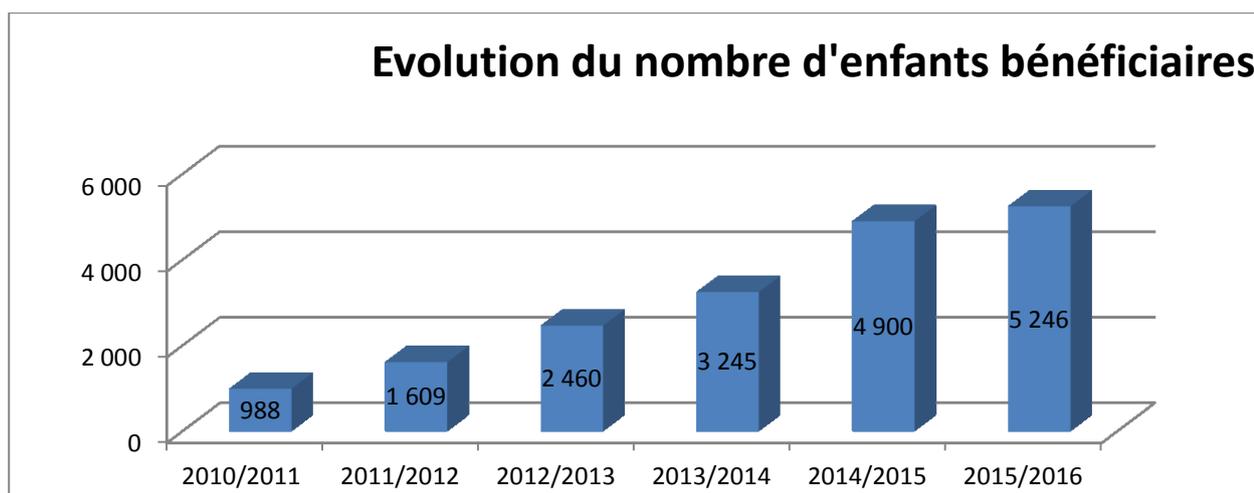
Le projet pédagogique est co-écrit par l'intervenant (DUMiste) de la CAMG et l'équipe pédagogique de chaque école impliquée.

Le financement de ces interventions (base : 40,00 € / heure) fait l'objet d'une convention et est assuré de la façon suivante :

- 25 % par la commune
- 25 % par le CG77
- 50 % par la CAMG

Evolution du dispositif depuis sa création :

	2010/2011	2011/2012	2012/2013	2013/2014	2014/2015	2015/2016
Nombre de classes	38	62	88	116	184	197
<i>Evolution en %</i>		63,16%	41,94%	31,82%	58,62%	7,07%
Nombre d'enfants	988	1 609	2 460	3 245	4 900	5 246
<i>Nbe de maternelles</i>						1 335
<i>Nbe d'élémentaires</i>						3 911
<i>Evolution en %</i>		62,85%	52,89%	31,91%	51,00%	7,06%
Nombre de communes	3	5	8	11	15	15
<i>Evolution en %</i>		66,67%	60,00%	37,50%	36,36%	0,00%
Communes concernées	Collégien St Thibault des Vignes Chalifert	Collégien St Thibault des Vignes Chalifert Lagny sur Marne Thorigny sur Marne	Collégien St Thibault des Vignes Chalifert Lagny sur Marne Thorigny sur Marne Conches sur Gondoire Pomponne Chanteloup en Brie	Collégien St Thibault des Vignes Chalifert Lagny sur Marne Thorigny sur Marne Conches sur Gondoire Pomponne Chanteloup en Brie Gouvernes Montévrain Jossigny	Collégien St Thibault des Vignes Chalifert Lagny sur Marne Thorigny sur Marne Conches sur Gondoire Pomponne Chanteloup en Brie Gouvernes Montévrain Jossigny Dampmart Guermantes Jablins Bussy St Georges	Collégien St Thibault des Vignes Chalifert Lagny sur Marne Thorigny sur Marne Conches sur Gondoire Pomponne Chanteloup en Brie Gouvernes Montévrain Jossigny Dampmart Guermantes Jablins Bussy St Georges



CHAM Vocale en élémentaire et au Collège à Bussy-Saint-Georges

CHAM vocale à l'école élémentaire Charles Perrault de Bussy-Saint-Georges

Une Classe à Horaires Aménagés Musique (CHAM) Vocale, mise en place par le conservatoire communal de Bussy-Saint-Georges, a été reprise dans le cadre de « Musique en Marne et Gondoire » : tous les élèves des classes de CE1 à CM2 de l'école élémentaire Charles Perrault de Bussy-Saint-Georges bénéficient de 2h15 à 2h30 d'enseignement musical par semaine dans le cadre de ce dispositif. Cette CHAM Vocale est la seule du département de Seine-et-Marne.

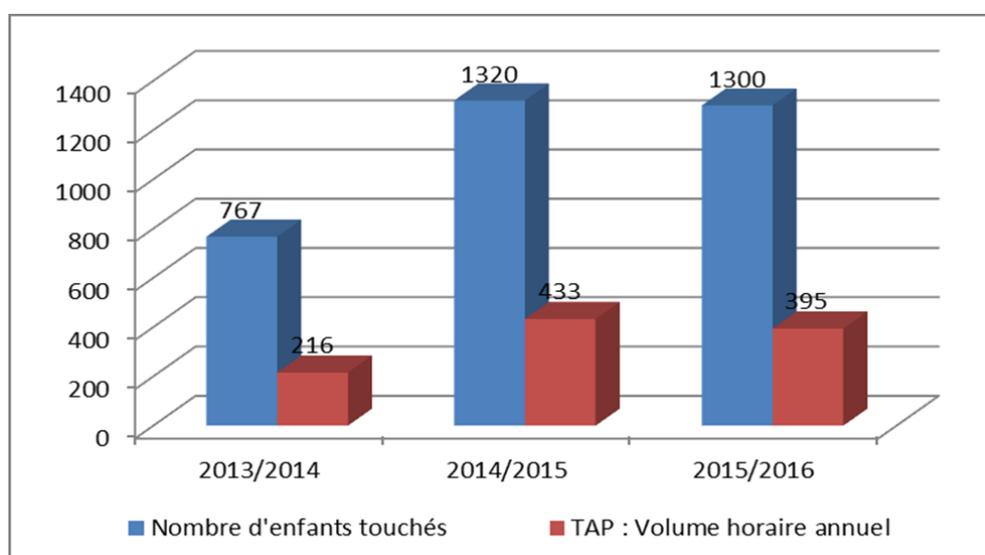
CHAM vocale au collège Jacques-Yves COUSTEAU de Bussy Saint-Georges

Dans la continuité de la CHAM à dominante vocale de l'école élémentaire Charles Perrault de Bussy-Saint-Georges, afin de permettre aux élèves passant en 6^{ème} de poursuivre cet enseignement, sur sollicitation du collège Jacques-Yves COUSTEAU, Marne et Gondoire a ouvert à la rentrée 2014-2015, à titre expérimental, une CHAM à dominante vocale.

Les interventions de Musique en Marne et Gondoire, au sein de l'antenne du conservatoire de Bussy-Saint-Georges, sont de 1h30 hebdomadaire.

A la rentrée 2015/2016, le dispositif continue à se développer : une nouvelle classe de 6^{ème} est ouverte et l'enseignement est confirmé pour les élèves passés en 5^{ème}.

2.2.2 – Interventions dans le cadre des Temps d'Activités Périscolaires



Avec la mise en place de la réforme des rythmes scolaires, dans le cadre des TAP qu'elles avaient la charge d'organiser, certaines communes ont fait appel à la CAMG pour s'engager dans un projet commun venant compléter les interventions en milieu scolaire.

Ainsi, à condition que la commune ait mis en œuvre des interventions en milieu scolaire et dans la limite de 20 % du volume horaire consacré à ces interventions, des ateliers sont déployés dans 9 communes de la CAMG en 2015/2016 pour un volume total de 395 heures / an.

Le financement de ces interventions (base : 40,00 € / heure) fait l'objet d'une convention et est assuré de la façon suivante :

- 50 % par la commune
- 50 % par la CAMG

Interventions musicales TAP	2013/2014	2014/2015	2015/2016
Nombre de communes concernées	3	9	9
Evolution		200%	0%
Nombre d'enfants touchés	767	1320	1300
<i>Nbe de maternels</i>			80
<i>Nbe d'élémentaires</i>			1 220
Evolution		72%	-2%
TAP : Volume horaire annuel	216	433	395
Evolution		100%	-9%

A noter :

- 72 % des scolaires bénéficiant des interventions musicales dans le cadre des TAP, bénéficient aussi des interventions en milieu scolaire.
- 28 % des scolaires ne bénéficient que des interventions musicales dans le cadre des TAP.

2.2.3 – Le festival Les Ritournelles : Un festival profondément ancré dans son territoire

4^{ème} édition en 2015, ce Festival Musique et Jeune Public, a déployé ses concerts, spectacles, rencontres, ateliers petite enfance, formations etc. sur 14 des 18 communes de Marne et Gondoire.

2.2.3.1 – Concerts nomades (concerts en direction des écoles du territoire et autres structures)

	2013	2014	2015
Nbe d'enfants bénéficiaires	1120	1700	1850
Evolution (%)		51,79%	8,82%
Nbe de concerts nomades	27	24	27
Evolution (%)		-11,11%	12,50%
Nbe de classes touchées	41	69	75
Evolution (%)		68,29%	8,70%
Nbe de structures partenaires (total)	18	19	23
Nbe de structures Handicap concernées	1	2	3
Nbe de structures Petite Enfance concernées			1
Nbe de Groupes Scolaires concernés	10	11	12
Nbe de Services Culture concernés	7	6	7

Nombre d'écoles touchées : 12 / Nombre total de structures partenaires : 16

2.2.3.2 – Diffusion tout public

- Concerts pour les tout petits : « tout petit concert » (pour les 6 mois-3 ans)
- Concerts pour les enfants à partir de 4 ans : 2 concerts en 2015 promenade en fanfare / ensemble 101
- Concert des sales gosses, « *les enfants jouent pour les enfants* » : spectacle fabriqué lors d'un stage proposé aux enfants musiciens. 22 enfants accueillis en 2015, tous les enfants demandeurs n'ont pu être accueillis (provenance : antennes de Bussy-Saint-Georges, Collégien, Conches/Chanteloup, Lagny-sur-Marne, Saint-Thibault-des-Vignes et Thorigny-sur-Marne).

2.2.3.3 – Ateliers en famille

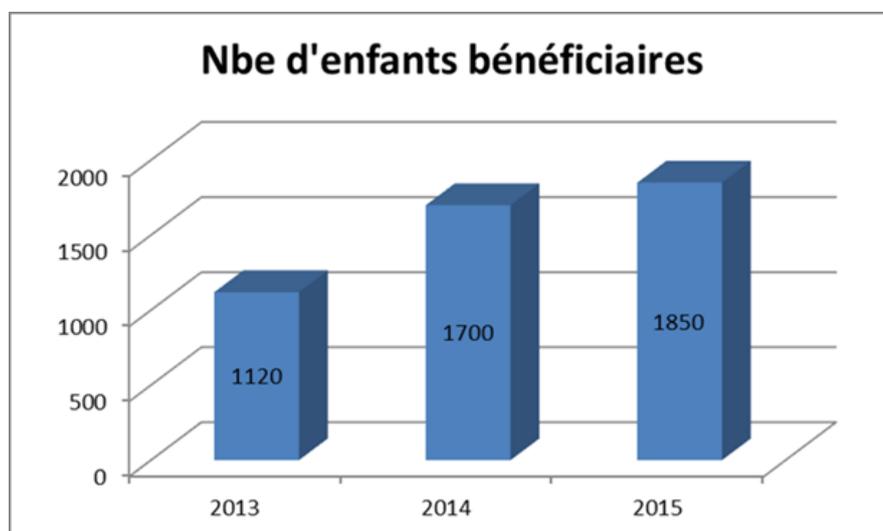
- Atelier vocal parents enfants : pour les enfants et leurs parents à partir de 6 ans
- Petit bal : une proposition avec une chorégraphe professionnelle et un trio de musiciens

2.2.3.4 – Formations professionnelles en direction des personnels Petite Enfance

- Une formation auprès du personnel du centre et des assistantes maternelles du centre d'accueil de Thorigny-sur-Marne
- Une formation auprès des assistantes maternelles du Relais Assistantes Maternelles (RAM) de Bussy-Saint-Georges

2.2.3.5 – Des actions menées en partenariat : 23 structures partenaires du Festival en 2015

- Avec le **Parc Culturel de Rentilly** :
 - 1 ciné-concert proposé par le parc culturel de Rentilly (« Charlot Soldat »)
 - 2 manifestations organisées en partenariat : « les sales gosses » et « promenade en fanfare »
- Avec le service culturel de la **Ville de Bussy-Saint-Georges** :
 - 1 spectacle proposé par le service culturel de Bussy-Saint-Georges (« Avant toi y'avait pas rien »)
 - 1 proposition accueillie par la médiathèque de Bussy-Saint-Georges (atelier vocal parents enfants)
 - 1 proposition accueillie par le Relais d'Assistants Maternelles (RAM) de Bussy-Saint-Georges (formation petite enfance)
- Avec le service culturel de la **Ville de Collégien** :
 - 1 spectacle proposé par le centre culturel La Courée (« Frené »)
- Avec le **conservatoire intercommunal de musique** :
 - 2 cinés concerts proposés par l'antenne de Bussy-Saint-Georges
 - 1 spectacle d'enseignants et d'élèves proposé par l'antenne de Conches/Chanteloup



2.2.4 – Musique et handicap

En lien avec le responsable des actions « handicap » de Musique en Marne et Gondoire, M. Stéphane MOTHES, l'action « Musique et handicap » s'est développée et structurée en 2014/2015.

Les partenariats avec les structures spécialisées du territoire visent à aller à la rencontre des publics les plus éloignés pour nourrir des rencontres artistiques au sein même de leurs lieux de vie :

- Concerts nomades 2014/2015
 - SESSAD de Saint-Thibault-des-Vignes
 - Foyer de vie de Bussy-Saint-Georges
 - Hôpital de jour de Bussy Saint Martin
- Cycles d'ateliers
 - ETAPP'H à Lagny-sur-Marne
 - Foyer de vie de Bussy-Saint-Georges

Considérant la maturité et le succès de ce dispositif, celui-ci est encadré dans les conditions suivantes :

- Un préalable indispensable : la demande de la structure spécialisée handicap et la forte implication de son équipe
- Un projet formalisé, rédigé conjointement par le référent de la CAMG et celui de la structure spécialisée handicap
- Une convention formalisant les engagements respectifs de la structure et de la CAMG
- Un reste à charge pour les structures de 50 % (soit 20,00 € / heure d'intervention)
- Un volume global du dispositif limité à 100h / an

2.2.5 – Musique à découvrir

2.2.5.1 – Musiques actuelles

Première édition des « *Rencontres musiques actuelles en Marne et Gondoire* » les samedi 13 et dimanche 14 décembre 2014 :

- 13 candidatures, 7 groupes accueillis, des professionnels invités pour un temps d'échange avec les groupes (File 7, enseignants du conservatoire, membre du service culturel de Bussy-Saint-Georges / programmateur de « Bars en scène », professionnel de diffusion, directrice du centre culturel de Lagny-sur-Marne)
- Un atelier création en direction des plus de 15 ans
- Un concert professionnel de clôture (groupe « CHEMEMPA »)

2.2.5.2 – « Fanfare et Gondoire » : un parcours avec des artistes invités

Une proposition avec les musiciens de la FBI (Fanfare Burlesque d'Intervention) autour des répertoires liés aux musiques improvisées et à l'apprentissage du spectacle de rue.

Mise en place depuis 2103, elle accueillait alors 15 participants.

En 2015, ce travail se consolide et la fanfare accueille environ 40 participants (provenance : Bussy-Saint-Georges, Saint-Thibault-des-Vignes, Thorigny-sur-Marne, Lagny-sur-Marne et Collégien).

Des séances ponctuelles de répétition sont proposées et aboutissent à une prestation finale chaque année.

Plusieurs professeurs du conservatoire s'investissent encore davantage dans le projet et en deviennent les référents.

2.2.5.3 – Musique ancienne

Master class « voix baroque » : Pour sa 3^{ème} année, cette Master class a accueilli en décembre 2014 un public de chanteurs du conservatoire et d'auditeurs extérieurs.

Le clavecin voyageur : un instrument est prêté aux différentes antennes du conservatoire pour familiariser les élèves aux pratiques sur instruments anciens.

2.2.5.4 – Musique en scène

4 ateliers sur la présence scénique pour apprendre à jouer en public, à entrer en scène, etc.

NB : Les ateliers de décembre 2014 ont dû être dédoublés en raison du grand nombre de demandes l'année précédente.

2.2.5.5 – Musique et Petite Enfance

Des interventions à destination de la Petite Enfance et des encadrants sont menées sous plusieurs formes :

- Formation assistantes maternelles et éducatrices (voir supra)
- Parents /enfants : Tout petit concert pour les 0-3 ans
- Parcours concerts-atelier en partenariat avec les structures Petite Enfance
- Partenariat avec le conservatoire : ateliers annuels ou actions ponctuelles
- Cycles d'ateliers au sein de deux structures Petite Enfance :
 - Le Centre d'Accueil de l'Enfant de Thorigny-sur-Marne
 - Le service Petite Enfance de Collégien

2.3 – L’Evènementiel Musical et les Orchestres A l’Ecole

2.3.1 – L’Evènementiel Musical

TUTTI QUANTI est un collectif (d’au moins 3 musiciens) qui répond à la demande des collectivités pour accompagner les évènements de la vie locale en musique (cérémonies officielles, concerts, etc.).

En 2014/2015, la programmation des ensembles de musiciens amateurs totalise 35 évènements impliquant les formations diverses suivantes : Combo Jazz, Big Band, Chorale adultes, Orchestre d’Harmonie, Tutti Quanti et Ensemble Vocal Ados.

30 de ces évènements, soit 86 %, se sont tenus sur le territoire de Marne et Gondoire.

13 des 18 communes du territoire de la CAMG ont été concernées par au moins un de ces évènements.

2.3.2 – Les Orchestres A l’Ecole

Les projets d’Orchestre à l’Ecole sont construits à la demande et avec l’équipe pédagogique des collèges particulièrement volontaires pour s’y impliquer.

Ces projets touchent des élèves non musiciens pendant 3 ans, de la 5^{ème} à la 3^{ème}.

La pédagogie est centrée sur l’oralité et le collectif par une approche directe de l’instrument.

Tous les instruments sont mis à disposition gracieusement par la CAMG aux élèves de la classe.

Brass Band du collège Marcel RIVIERE de Lagny-sur-Marne

Ouvert en 2012/2013, une 1^{ère} génération d’élèves a terminé son cycle de 3 ans fin 2014/2015.

Il leur a été proposé de continuer sous une forme adaptée (travail en mode projet) à prendre des cours en conservatoire (antenne de Lagny-sur-Marne).

A la rentrée 2015/2016, une nouvelle génération d’élèves de 5^{ème} a pris le relais.

Outre l’apport du collège, les moyens humains alloués à ce projet par Musique en Marne et Gondoire sont de l’ordre de 10h00 / semaine répartis sur 4 enseignants et un chef d’orchestre.

Instruments rares au collège Anne FRANK de Bussy-Saint-Georges

Sur sollicitation de l’équipe pédagogique du collège, à partir de l’expérience réussie du collège Marcel RIVIERE, à la rentrée 2014-2015 a ouvert une nouvelle classe Orchestre à l’Ecole au collège Anne FRANK de Bussy-Saint-Georges.

Sa pratique s’articule autour des instruments dits « rares » (contrebasses, cors, hautbois, percussions) que des clarinettes viennent compléter.

L’objectif principal est de faire découvrir ces instruments et rendre accessible la pratique collective à des collégiens volontaires.

Comptant un instrument supplémentaire par rapport au « Brass Band », ce projet nécessite un volume horaire de 12h00 / semaine.

Total des évènements des OAE 2014/2015	Collège	CAMG	Ext. CAMG
OAE Marcel RIVIERE	7	7	0
OAE Anne FRANK	3	3	0
	10	10	0
	50%	50%	0%
	20		

Au total, les deux OAE ont 20 manifestations programmées pour la saison 2014/2015.

50 % des évènements se tiennent dans chaque collège.

Tous les autres évènements se tiennent sur le territoire de Marne et Gondoire, touchant 6 communes différentes.

Dans le détail, la différence de maturité entre les projets se reflète dans l'équilibre des représentations :

- OAE Marcel RIVIERE (3^{ème} année) : 14 représentations, dont 3 dans d'autres collèges du territoire
- OAE Anne FRANK (1^{ère} année) : 6 représentations

Orchestres à l'École : moyens mis à disposition	OAE LSM	OAE BSG	Total
Nbe d'élèves	23	20	43
Nbe d'heures / année scolaire (36 x 2h x nbe d'enseignants CAMG) hors préparations, coordination, organisation, logistique, etc.	360	432	792
Nbe d'heures / année scolaire Professeur de Musique Education Nationale	36	72	108
Nbe d'heures total	396	504	900

2.4 – L'Enseignement spécialisé de la musique : le conservatoire intercommunal

Musique en Marne et Gondoire touche un public très important quantitativement et offre un nombre et une diversité remarquables de spécialités musicales. Ces différentes disciplines et offres de pratiques sont réparties de manière évidemment inégale entre les six antennes. Prises dans leur ensemble, elles constituent néanmoins une offre globale et complète remarquable.

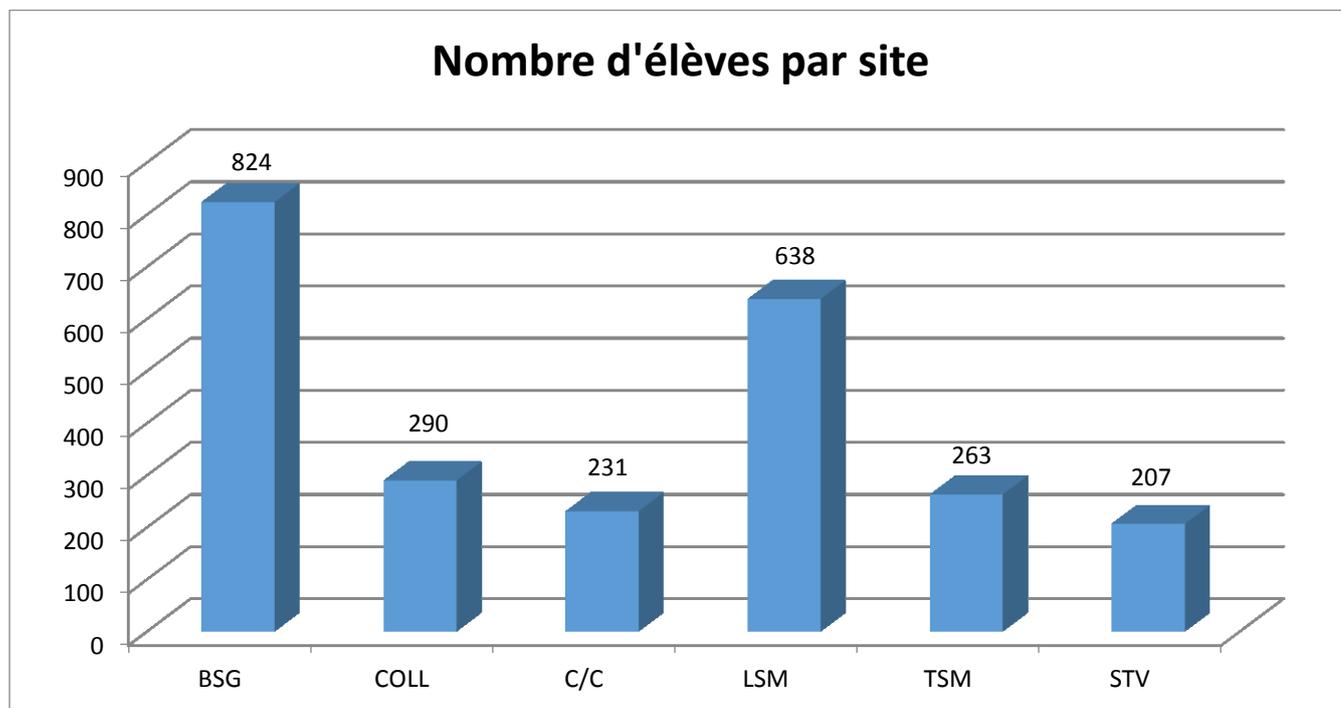
D'autant que, par ailleurs, Musique en Marne et Gondoire dispose de départements musicaux spécifiques et d'une structure permettant d'articuler étroitement enseignement spécialisé, actions de diffusion, éducation artistique en milieu scolaire et interventions auprès de publics particuliers (par exemple, les personnes en situation de handicap).

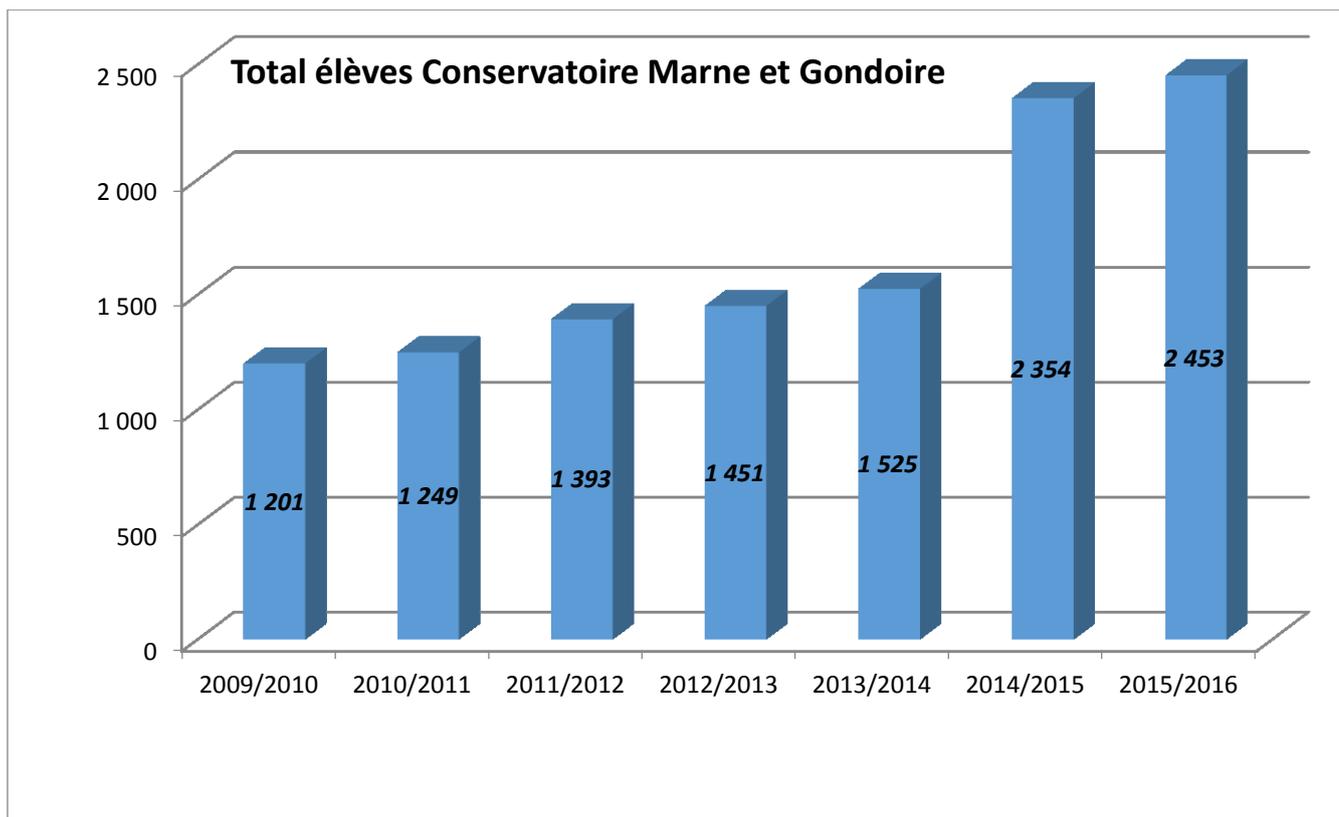
[Données de l'année 2015/2016]

2.4.1 – Données générales

Les effectifs sont passés de 2 354 en 2014/2015 à **2 453 élèves en 2015/2016**, soit **+ 99 élèves (+ 4,2%)**.

Cependant, l'évolution des effectifs facturés n'est pas la plus représentative ; ni de l'évolution de l'activité globale du conservatoire intercommunal ni de la répartition de cette activité entre les différentes antennes.

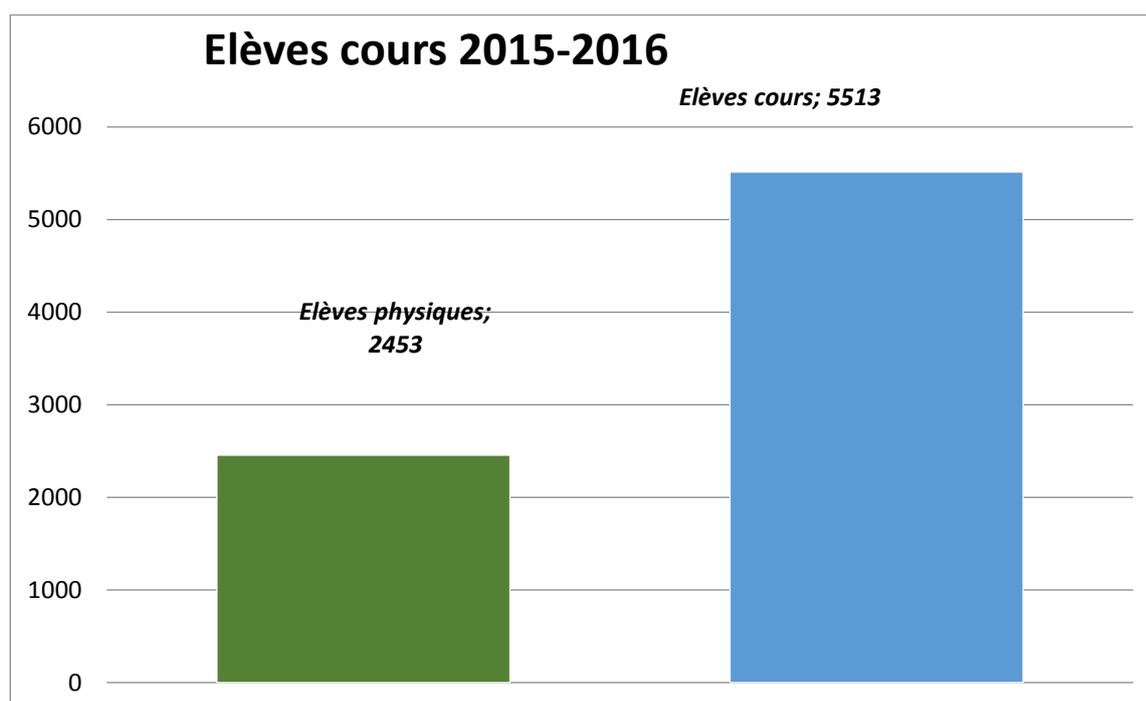




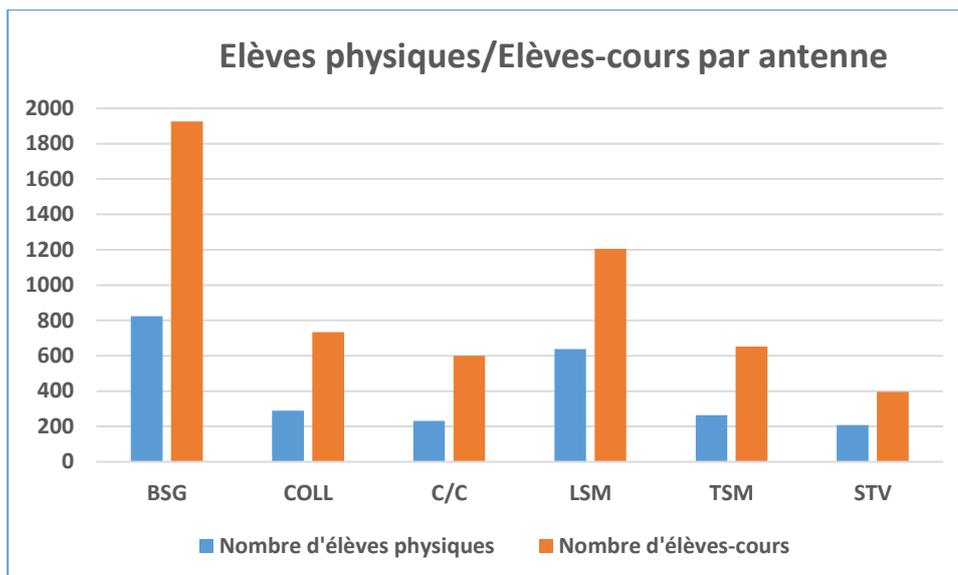
[Tableaux 1a et 1b]

La forte hausse des effectifs à partir de 2014-2015 est liée à l’intégration des enseignements musicaux du conservatoire de Bussy-Saint-georges

Les données précédentes portent sur les élèves « physiques » (sans double compte). L’activité réelle du conservatoire se mesure cependant au regard du nombre d’inscriptions en cours individuels et collectifs.



[Tableau 2]



[Tableau 3]

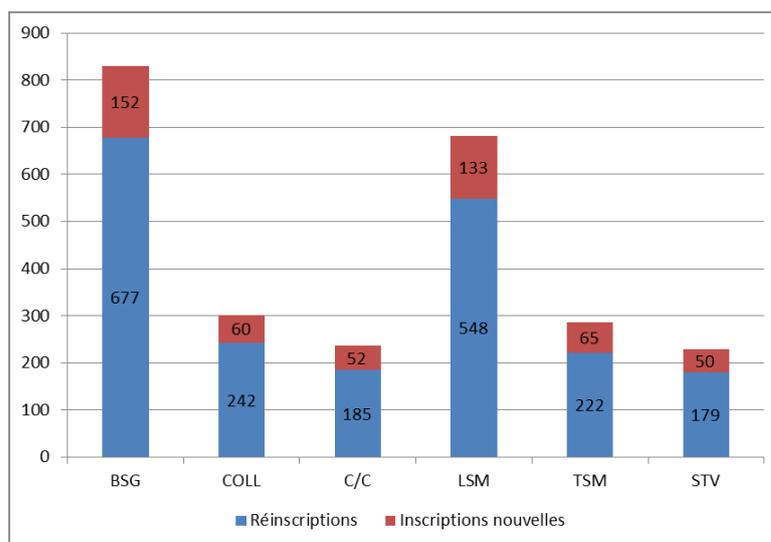
Au global, les 2 453 élèves inscrits au conservatoire regroupent **5 513 inscriptions**, soit, en moyenne, **2,25 inscriptions par élève** (l'an dernier ce ratio était de 2,18 inscriptions par élève).

Cette évolution positive marque une implication grandissante des élèves au conservatoire.

Inscriptions / Réinscriptions :

La moyenne des antennes est d'environ⁵ :

- 80 % des élèves sont des réinscrits
- 20 % des élèves sont des nouveaux

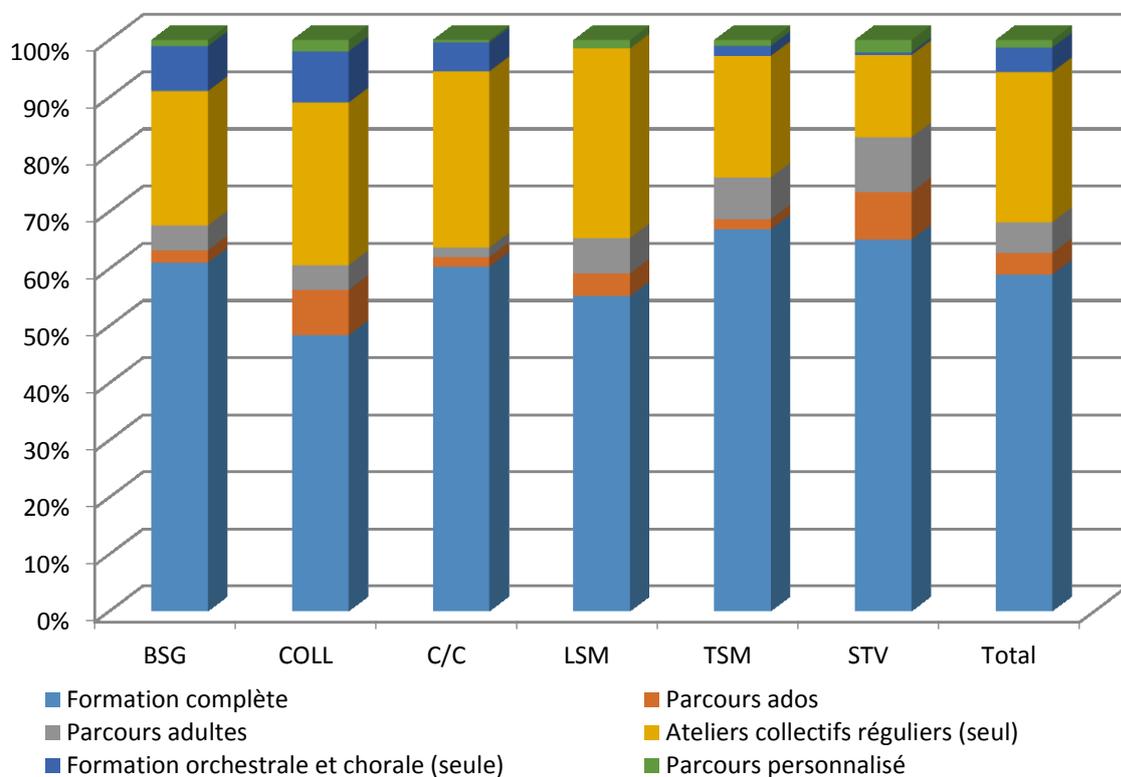
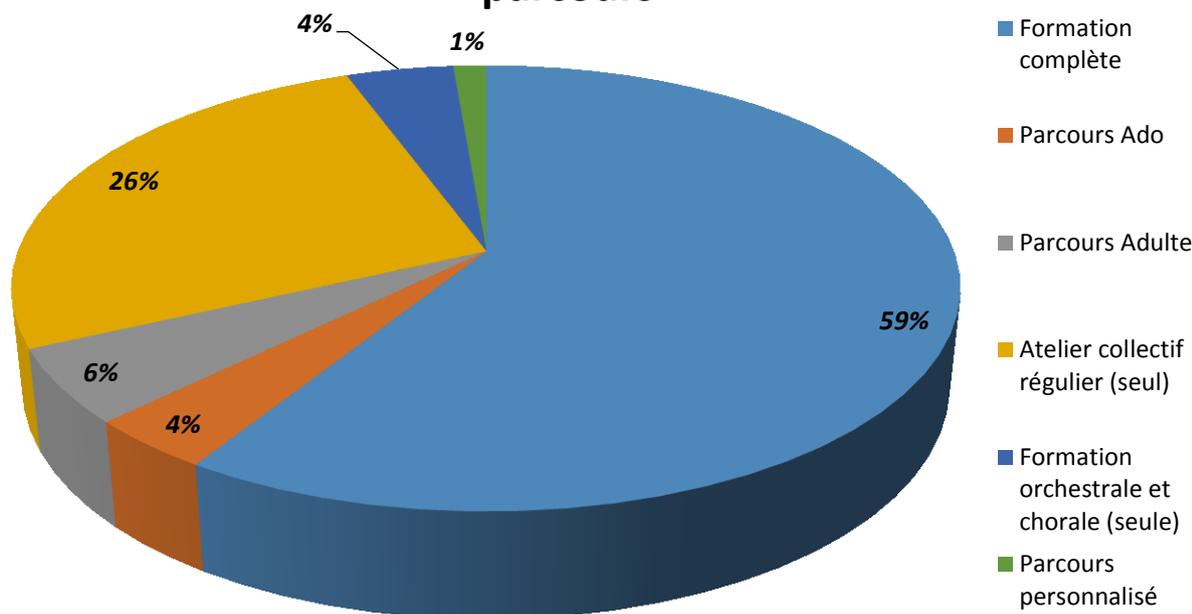


Répartition des élèves inscrits en fonction des parcours

Il convient de noter que les pourcentages de répartition des élèves entre les différentes offres de Service Public sont stables d'une année sur l'autre à 1 % près.

⁵ Année scolaire 2015-2016 (globalement identique à l'année précédente)

Répartition des élèves inscrits en fonction des parcours

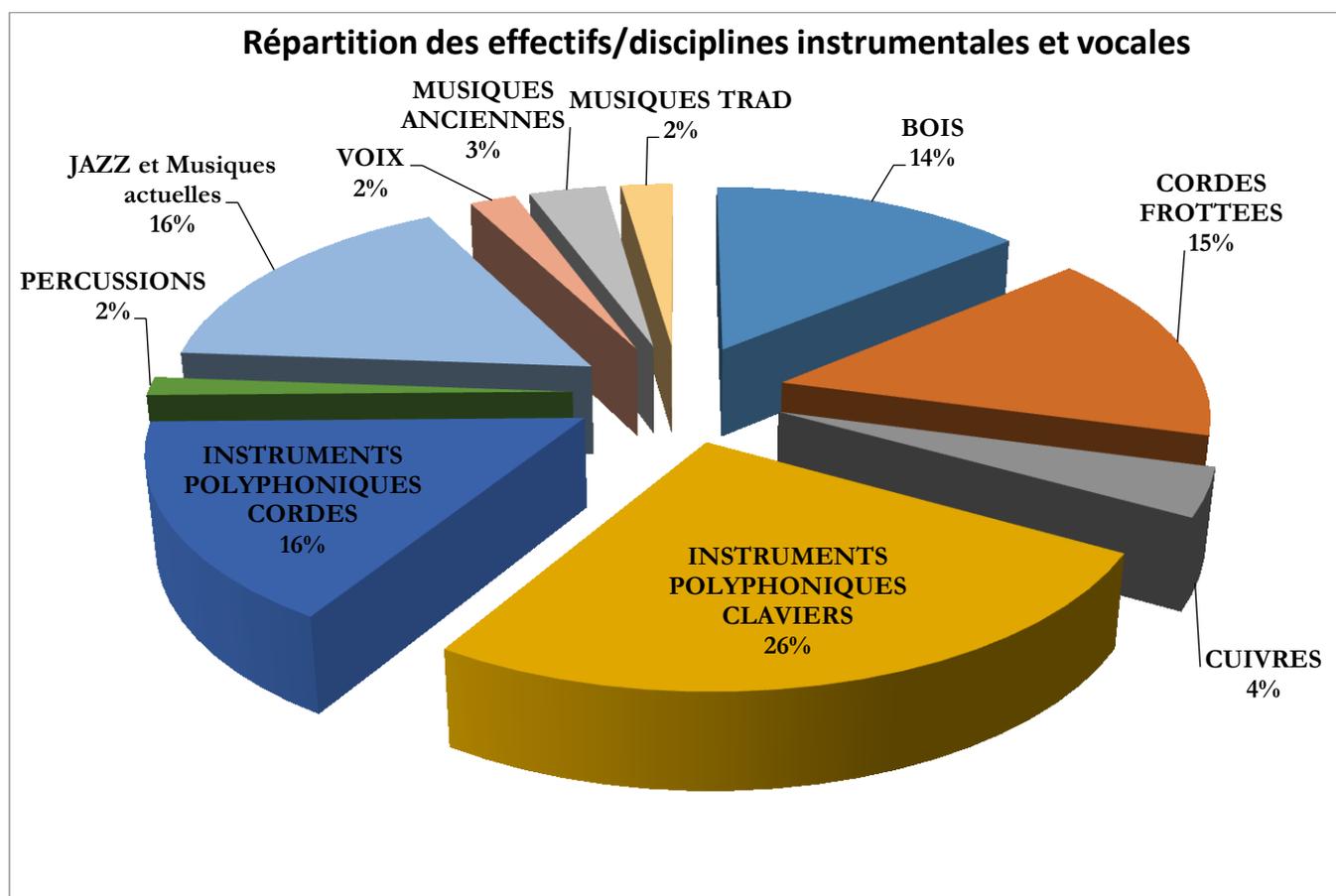


[Tableaux 4a et 4b]

2.4.2 – Offres de formations et de pratiques

OFFRES DE FORMATIONS ET DE PRATIQUES REGULIERES							
		Bussy Saint-Georges	Collégien	Conches / Chanteloup	Lagny sur Marne	Saint-Thibault	Thorigny / Pomponne
Eveil, découverte et initiation	<i>Eveil pour les moins de 6 ans</i>	•	•	•	•	•	•
	<i>Eveil et handicap</i>	•					•
	<i>Ateliers de découverte instrumentale</i>	•	•	•	•	•	•
Formation et culture musicales	<i>Formation musicale générale et Ateliers musicaux</i>	•	•	•	•	•	•
	<i>Préparation aux épreuves musicales du bac</i>	•			•		
	<i>Formation musicale et ateliers adultes</i>	•	•		•	•	•
	<i>FM jazz et musiques actuelles</i>	•			•	•	
	<i>FM soutien</i>	•					
Pratique instrumentale	<i>Accordéon</i>	•				•	•
	<i>Alto</i>	•	•		•		•
	<i>Guitare basse</i>	•	•	•	•	•	•
	<i>Basson</i>	•					
	<i>Batterie</i>	•	•	•	•	•	•
	<i>Chant lyrique</i>	•	•		•		
	<i>Chant musiques actuelles</i>	•	•	•	•		
	<i>Clarinette</i>	•	•		•	•	•
	<i>Clavecin</i>	•			•		
	<i>Contrebasse</i>	•	•		•	•	•
	<i>Cor</i>	•					
	<i>Dan bau et Dan tranh</i>	•					
	<i>Flûte traversière</i>	•	•	•	•	•	•
	<i>Flûte à bec</i>	•		•	•		
	<i>Guitare acoustique</i>	•	•	•	•	•	•
	<i>Guitare électrique</i>	•	•	•	•	•	•
	<i>Guzheng</i>	•					
	<i>Harpe</i>	•			•		
	<i>Hautbois</i>	•			•		•
	<i>Percussions classiques</i>	•	•		•		•
	<i>Piano</i>	•	•	•	•	•	•
	<i>Piano jazz</i>	•	•		•	•	
	<i>Pipa</i>	•					
	<i>Saxophone</i>	•	•	•	•	•	•
	<i>Trombone</i>	•					•
	<i>Trompette</i>	•	•		•		•
	<i>Tuba</i>	•					•
	<i>viole de gambe</i>	•					
	<i>Violon</i>	•	•	•	•	•	•
	<i>Violoncelle</i>	•	•	•	•	•	•
<i>Ateliers de Musique Amateur</i>	•	•	•	•	•	•	
Pratiques orchestrales	<i>Orchestre symphonique et ensembles orchestraux</i>	•			•	•	•
	<i>Orchestre et ensemble à cordes</i>	•		•		•	•
	<i>Orchestres d'harmonie</i>	•	•	•			•
	<i>Big Band</i>		•				
	<i>Ensemble orchestral de musiques anciennes</i>			•			
Musique de chambre et Ateliers collectifs	<i>Atelier de musiques actuelles</i>	•	•	•	•	•	•
	<i>MAO</i>	•	•		•	•	
	<i>Jazz</i>	•	•		•		•
	<i>Jazz manouche</i>				•		
	<i>Improvisation</i>		•		•	•	•
	<i>Atelier recording</i>				•		
	<i>Musique celtique</i>			•	•		
	<i>Percussions africaines</i>		•	•	•		
	<i>Ensembles de Guzheng</i>	•					
	<i>Atelier composition</i>		•				
	<i>Musique de chambre</i>	•	•		•	•	•
	<i>Musique baroque</i>	•			•		
	<i>Ensemble de bois</i>			•			
	<i>Ensemble de guitares</i>	•		•	•	•	•
	<i>Ensemble de harpes</i>	•			•		
<i>Pianiste/chanteur</i>				•		•	
<i>Atelier percussions</i>	•	•		•		•	
Pratiques vocales collectives	<i>Maîtrise (enfants)</i>	•					
	<i>Chorale enfants</i>	•	•	•	•	•	•
	<i>Chorale adultes</i>	•	•	•	•		
	<i>Chorale musiques actuelles</i>	•					
	<i>Ensemble vocal</i>	•			•		
	<i>Comédie musicale</i>		•		•		•
	<i>Atelier d'art lyrique</i>		•		•		
<i>Atelier vocal ados</i>		•					

[Tableau 5]

Disciplines instrumentales ou vocales (dont Ateliers Musique Amateur - AMA)

[Tableau 6a]

Le conservatoire propose un choix de 32 instruments ou pratiques vocales :

- 4 instruments regroupent plus de la moitié des inscriptions (54,50 %) : Piano, Guitare, Violon et Batterie.
- 10 instruments regroupent près d'un tiers des inscriptions (28,67 %) : Flûte traversière, Violoncelle, Chant musiques actuelles, Saxophone, Clarinette, Guitare électrique, Chant lyrique, Harpe, Trompette et Basse électrique.
- Les 18 autres instruments regroupent chacun 0,06 % à 1,78 % des inscriptions pour un total de 16,83 % des inscriptions.

Détail par antenne :

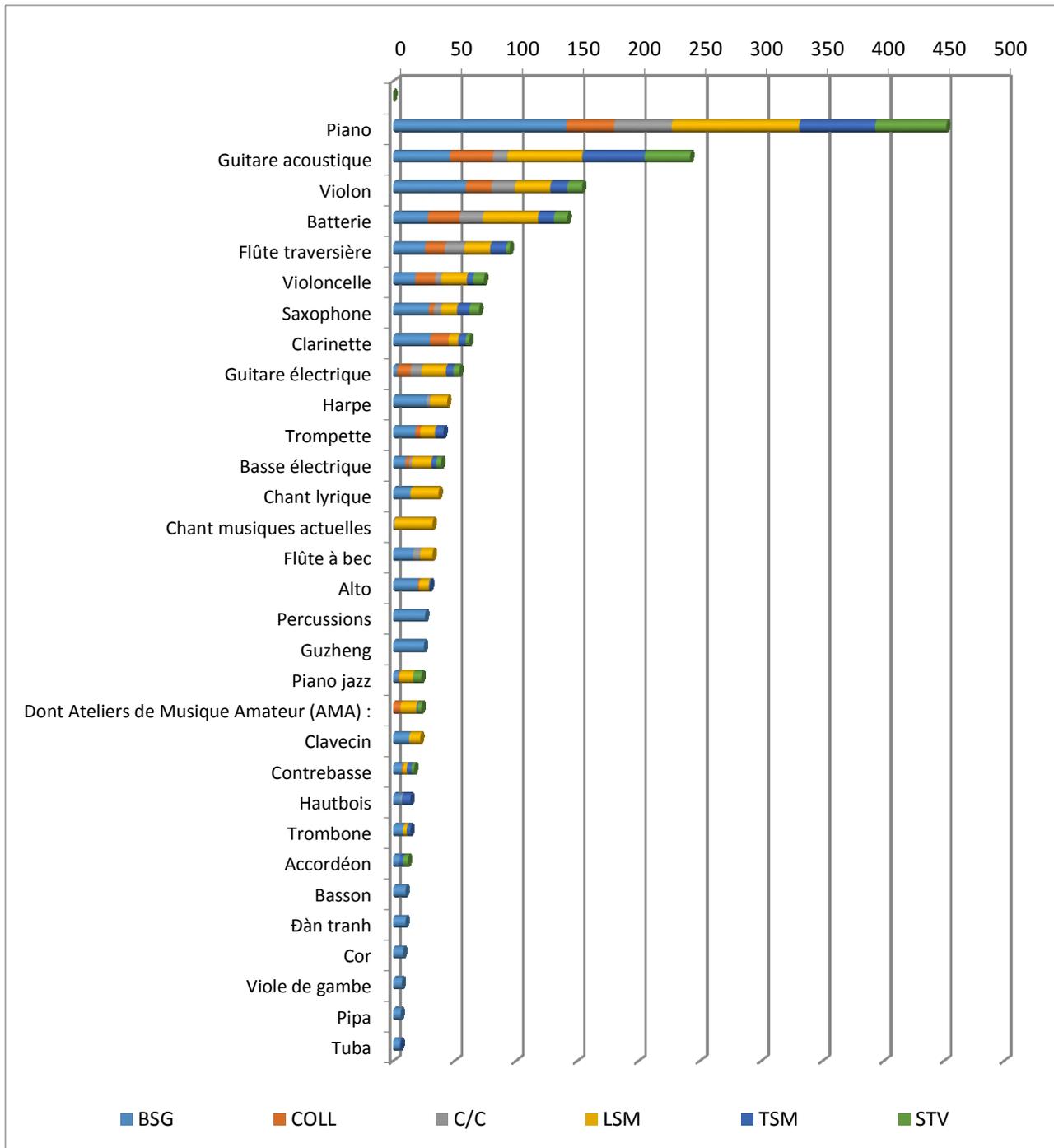
L'antenne de BSG concentre la plus grande diversité instrumentale : toutes les disciplines enseignées au conservatoire y sont représentées.

Cette antenne est la seule à proposer les pratiques suivantes (nombre d'inscriptions) : Percussions (26), Guzheng (25), Basson (10), Piano complémentaire (9), Đàn tranh (9), Cor (8), Vièle de gambe (7), Pipa (6) et Đàn bầu (1).

Sur un total de 101 inscriptions (64 l'an dernier), les instruments asiatiques représentent donc 41 inscriptions (35 l'an dernier) et les instruments classiques « rares » 60 inscriptions (29 l'an dernier).

La diversité instrumentale, qui doit être mise en perspective avec les effectifs, l'historique, le projet et les moyens (investissement, capacités d'accueil, etc.) de chaque antenne est donc la suivante (instruments pratiqués au sein de l'antenne / instruments disponibles au sein du conservatoire intercommunal) :

- BSG	: 31/32 (=)	- C.C.	: 13/32 (=)	- TSM	: 17/32 (-1)
- Collégien	: 14/32 (=)	- LSM	: 20/32 (+1)	- STV	: 13/32 (-1)

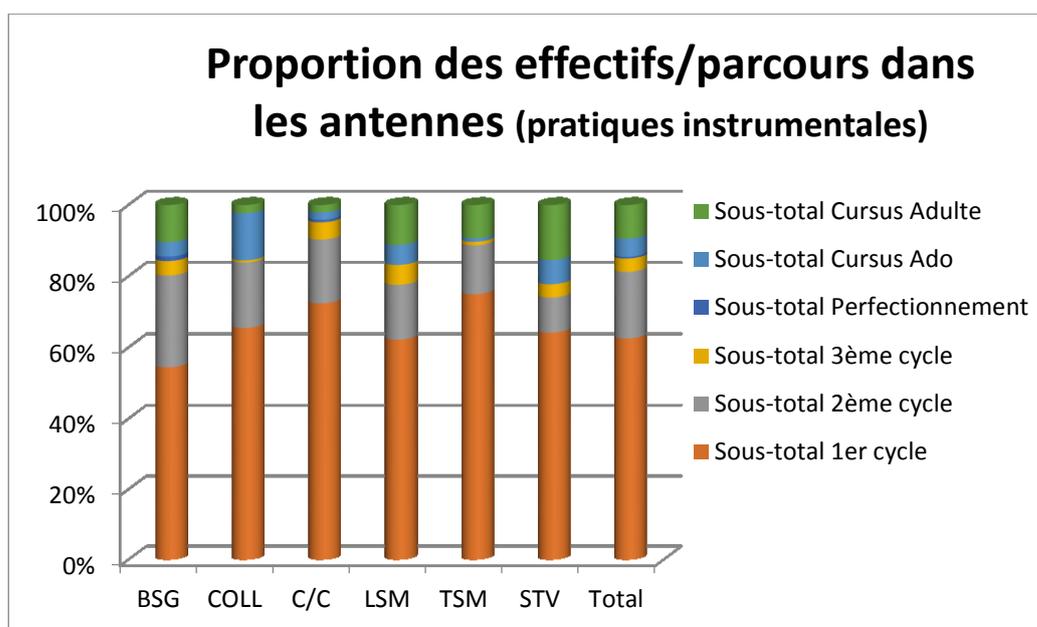
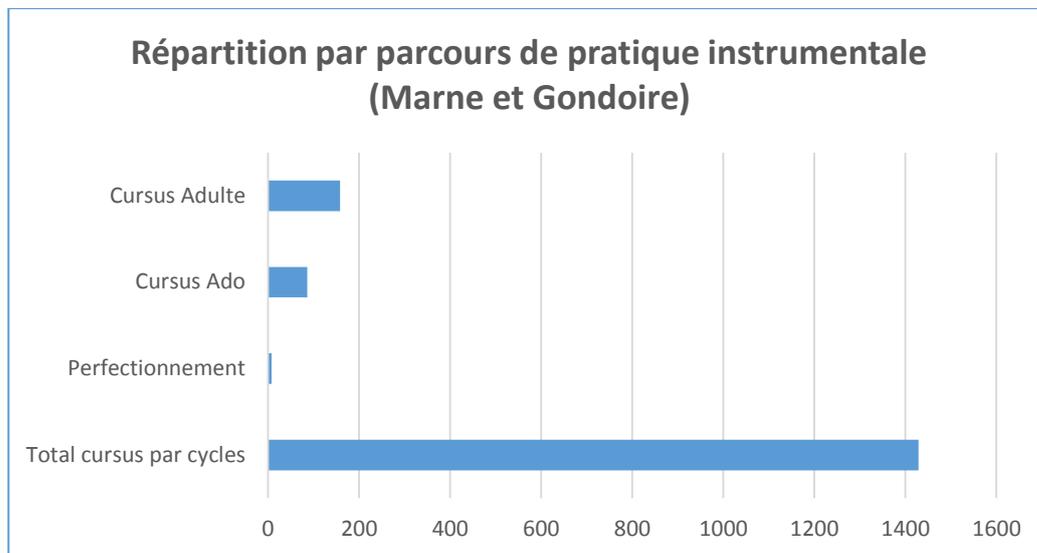


[Tableau 7]

Effectifs détaillés par disciplines : voir annexe 4

Répartition des élèves / niveau de pratique d'instrument et / antenne :

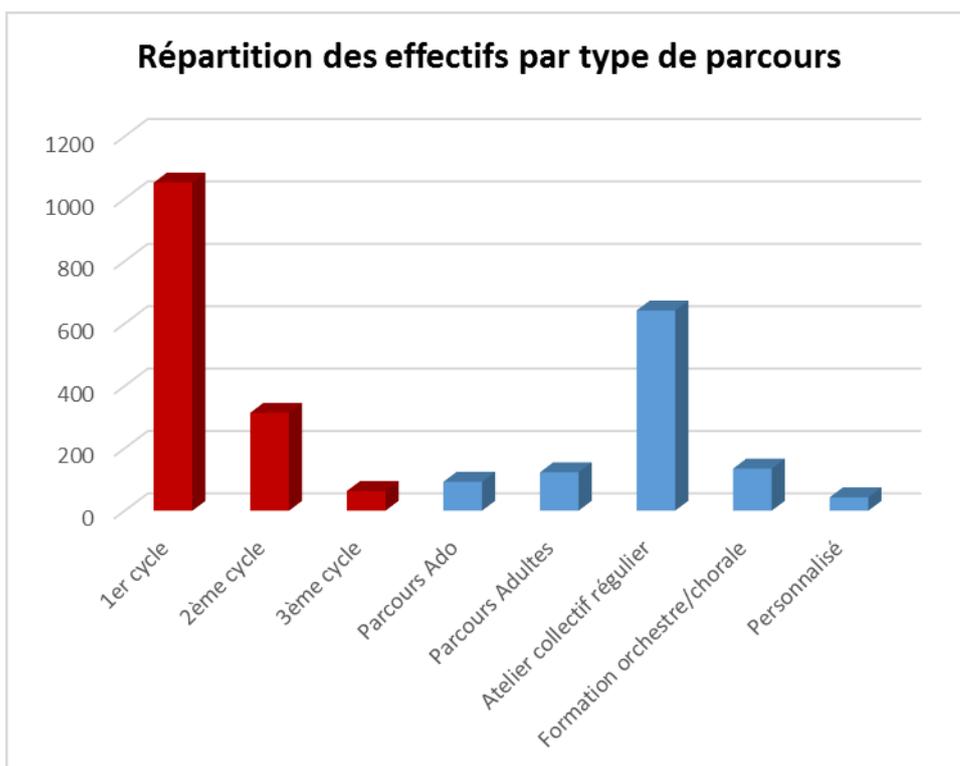
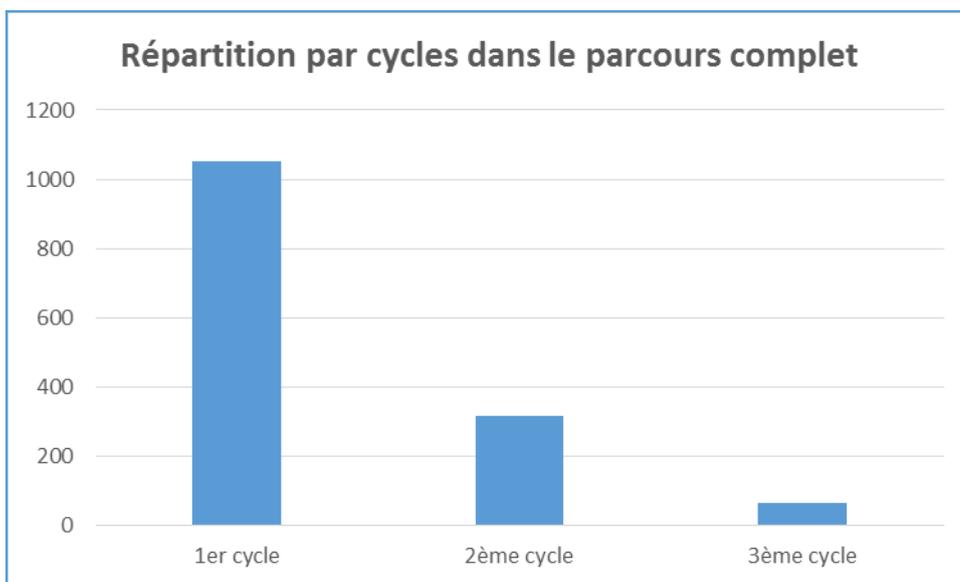
La structure de répartition des élèves par niveau de pratique instrumentale en 2015/2016 est constant par rapport à l'année 2014/2015.



[Tableaux 8a, 8b et 9]

Répartition des effectifs selon les parcours des élèves	
Total élèves	2482
Parcours Formation Complète	1429
1er cycle	1052
2ème cycle	314
3ème cycle	63
Parcours Ado	93
Parcours Adultes	123
Atelier collectif régulier	642
Formation orchestre/chorale	135
Personnalisé	43

Nombre moyen d’années passées au sein du conservatoire par élève inscrit actuellement dans un parcours	
Total élèves	4,05
Parcours Formation Complète	4,54
Parcours Ado	6,23
Parcours Adultes	4,07
Atelier collectif régulier	2,60
Formation orchestre/chorale	4,48
Personnalisé	2,95



Ces tableaux et graphiques montrent de manière évidente que, s'il y a bien une importante déperdition d'effectifs pour le cursus complet, entre les différents cycles, celle-ci n'implique pas inévitablement qu'il s'agirait principalement de simples et définitifs abandons de toute pratique musicale.

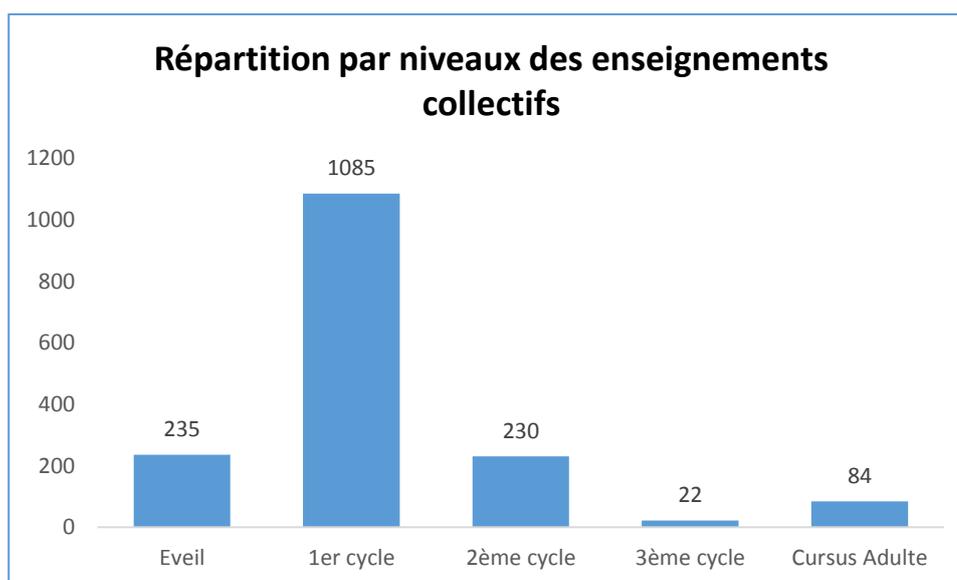
Au contraire de beaucoup de conservatoires où ces mêmes constats peuvent être faits, il apparaît qu'ici la diversité et la différenciation des offres de parcours permettent aux élèves qui n'ont plus le temps ou la motivation pour poursuivre un engagement dans des études relativement lourdes, de continuer, avec un cadre adapté, une pratique musicale régulière⁶.

2.4.3 – Enseignements collectifs

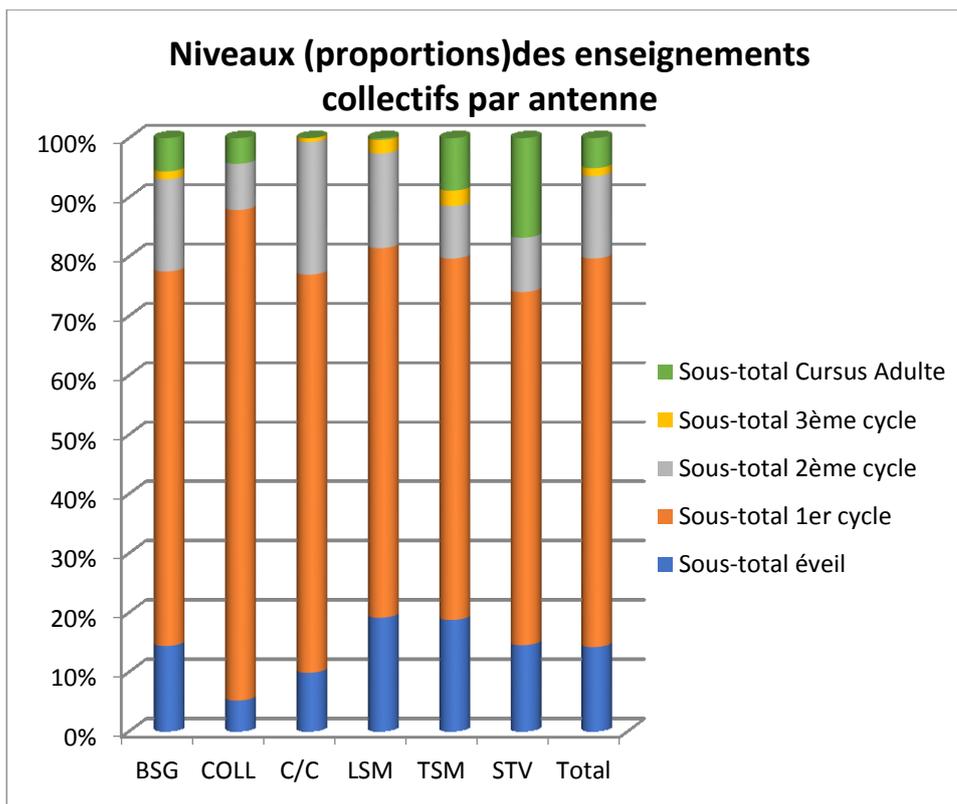
2.4.3.1 – Eveil, Ateliers Musique (AM) / Formation Musicale (FM)

NB : les formes d'interventions sont différentes entre l'antenne de BSG (FM) et les autres antennes (AM).

Répartition des élèves / niveau de pratique d'Eveil, d'AM / FM et / antenne :



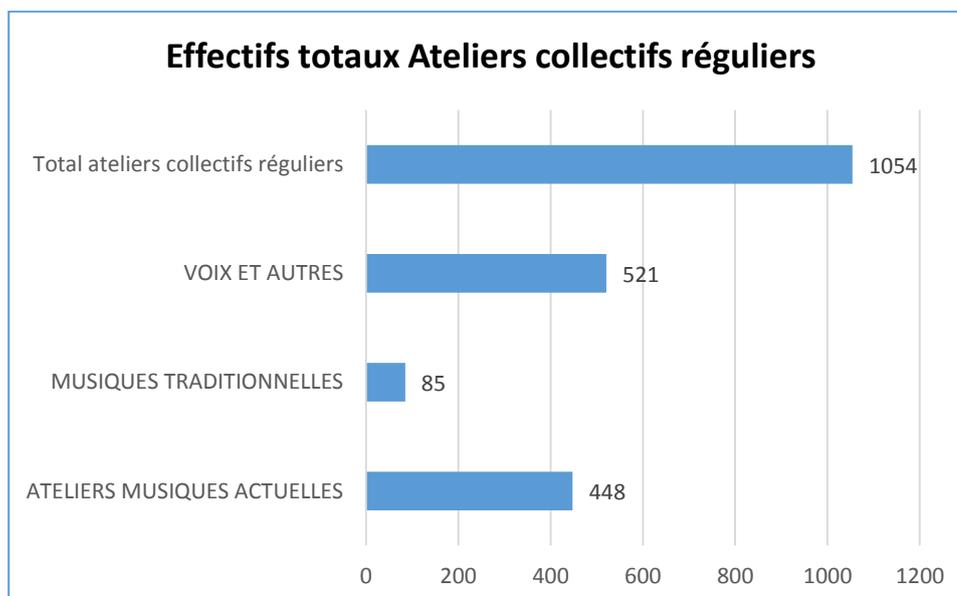
⁶ Pour être totalement rigoureuse et complète, cette analyse devrait également intégrer des données relatives aux départs du territoire liés, par exemple, aux mutations professionnelles des familles ou aux études supérieures des élèves. Mais les données précises ne sont pas disponibles.

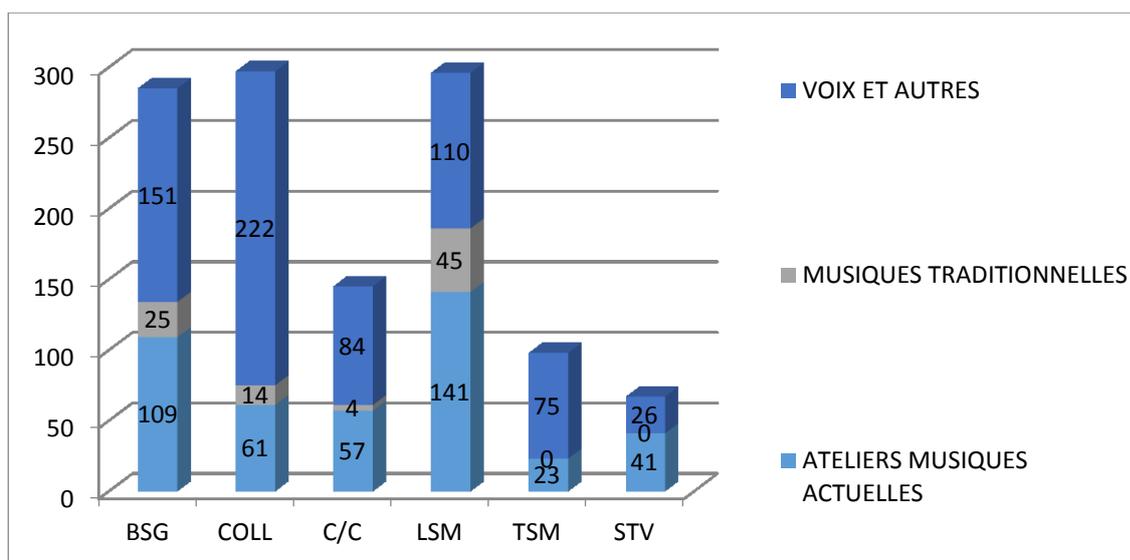


[Tableaux 10 et 10a]

2.4.3.2 – Ateliers collectifs réguliers

La répartition des inscriptions en ateliers collectifs est le reflet de la diversité des orientations des antennes :





[Tableaux 11 et 11a]

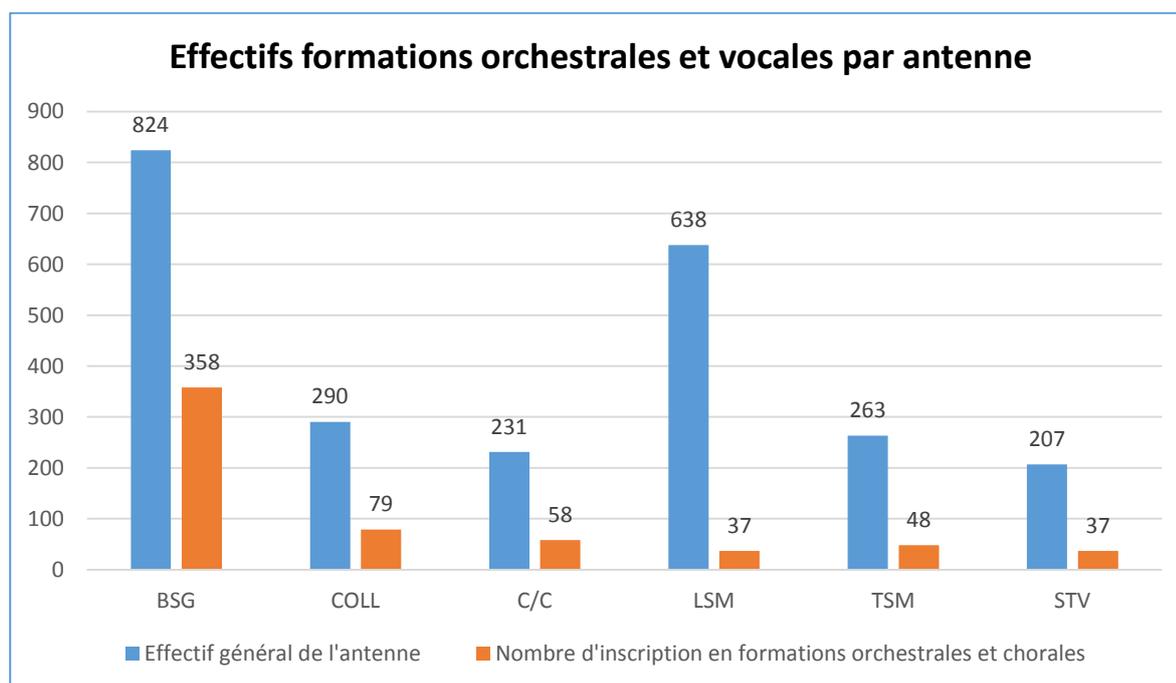
Par rapport à l'année précédente, on observe une augmentation des inscriptions en Ateliers Collectifs Réguliers de + 33 %.

Cette évolution est avant tout le signe d'une rigueur accrue au niveau de l'enregistrement des inscriptions. Une interprétation pourra être envisagée l'an prochain sur les tendances d'évolution.

2.4.3.3 – Formations Orchestrales et Chorales

En 2015/2016, le conservatoire intercommunal compte 18 types de formations différentes (+ 4 par rapport à l'année précédente).

FORMATIONS ORCHESTRALES ET CHORALES	Répartition des inscriptions / antenne						
	BSG	COLL	C/C	LSM	TSM	STV	Total
Orchestre symphonique	31						31
Orchestre à cordes 2ème cycle	24				14		38
Orchestre à cordes 1er cycle	20		8				
Harmonie 3ème cycle (Grande Harmonie)	44						44
Harmonie 2ème cycle (Juniors)	39	6					45
Harmonie 1er cycle (Cadets)	33	26					59
Big Band		12					12
Ensemble orchestral 1er cycle				18	8	8	34
Ensemble orchestral 2e cycle				16	8	19	43
Ensemble orchestral 3e cycle							
Ensemble orchestral Ados		7					7
Ensemble orchestral Adultes			6				6
Ensemble orchestral de musiques anciennes			16				16
Maîtrise (enfants)	19						19
Chorale enfants	65	7	10		18	10	110
Chorale adultes	49	21	18				88
Chorale musique ancienne				3			3
Chorale musiques actuelles	34						34
	358	79	58	37	48	37	617
% d'élèves inscrit	43,45%	27,24%	25,11%	5,80%	18,25%	17,87%	25,15%



[Tableaux 12 et 12a]

Comme en 2014/2015, l'antenne de BSG regroupe la plus grande diversité de formations avec 10 formations sur 18 et concentre à elle seule près de 60 % des effectifs du conservatoire inscrits en orchestre⁷ alors qu'elle représente le tiers des effectifs (tendance en cours de rééquilibrage : - 3 % par rapport à l'année 2014/2015).

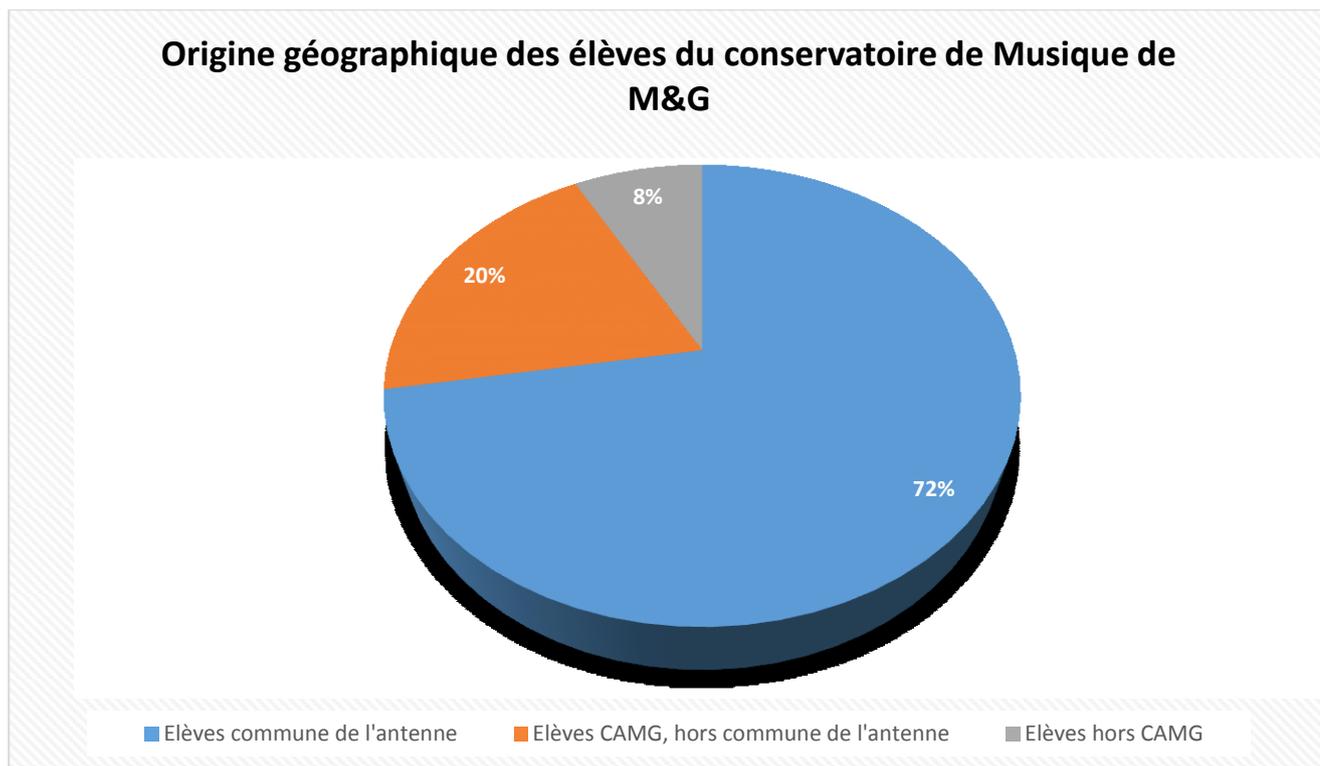
Ceci s'explique par la priorité très nette donnée depuis de nombreuses années aux formations orchestrales dans le projet de l'antenne de BSG et qui se décline en pratiques instrumentales pour les alimenter.

Le choix qui a été réalisé sur les autres antennes est historiquement différent, privilégiant davantage les ateliers collectifs.

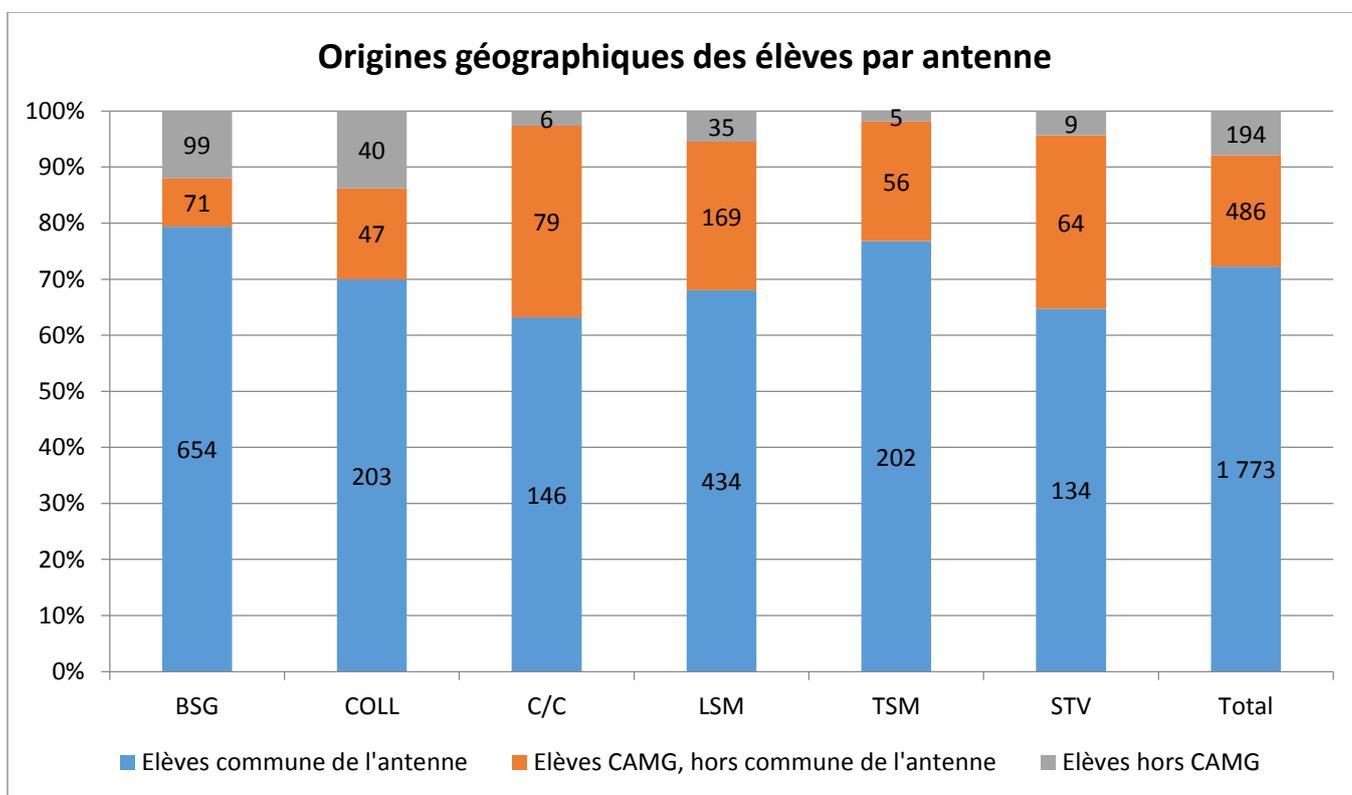
2.4.4 – Provenance géographique des élèves

Origines géographiques des élèves inscrits	BSG	COLL	C/C	LSM	TSM	STV	Total
<i>Elèves commune de l'antenne</i>	654	203	146	434	202	134	1 773
<i>Elèves CAMG, hors commune de l'antenne</i>	71	47	79	169	56	64	486
<i>Elèves hors CAMG</i>	99	40	6	35	5	9	194
Total	824	290	231	638	263	207	2 453

⁷ Cela permet notamment à l'antenne de Bussy-Saint-Georges d'assurer le fonctionnement d'un orchestre symphonique, d'une grande harmonie, d'une maîtrise et de chœurs dont la vocation pourra s'étendre, d'une part, à l'accueil de musiciens amateurs extérieurs et, d'autre part, au rayonnement musical sur l'ensemble du territoire.



[Tableaux 13 à 13c]



NB : Elèves hors CAMG : 159 issus de Seine-et-Marne et 35 issus d'un autre département de la Région Ile-de-France.

Le taux d'élèves inscrits au conservatoire en rapport avec le poids de population de chaque commune de la CAMG est en moyenne de 2,5 % (2,4 % en 2014/2015) et va de :

- Pour les communes disposant d'une antenne sur leur territoire : de 2,43 % (Thorigny-sur-Marne ; 2,18 % en 2014/2015) à 6,68 % (Collégien ; 6,74 % en 2014/2015).
- Pour les communes ne disposant pas d'antenne sur leur territoire : de 0 % (Jablines, seule commune de la CAMG à ne pas avoir d'élève inscrit au conservatoire comme en 2014/2015) à 2,71 % (Guermantes).

NB : Ce ratio moyen de 2,5% est un peu supérieur à celui qui est constaté dans les communes de taille voisine disposant d'un établissement public d'enseignement artistique d'autant qu'il ne s'agit ici que d'élèves musiciens.

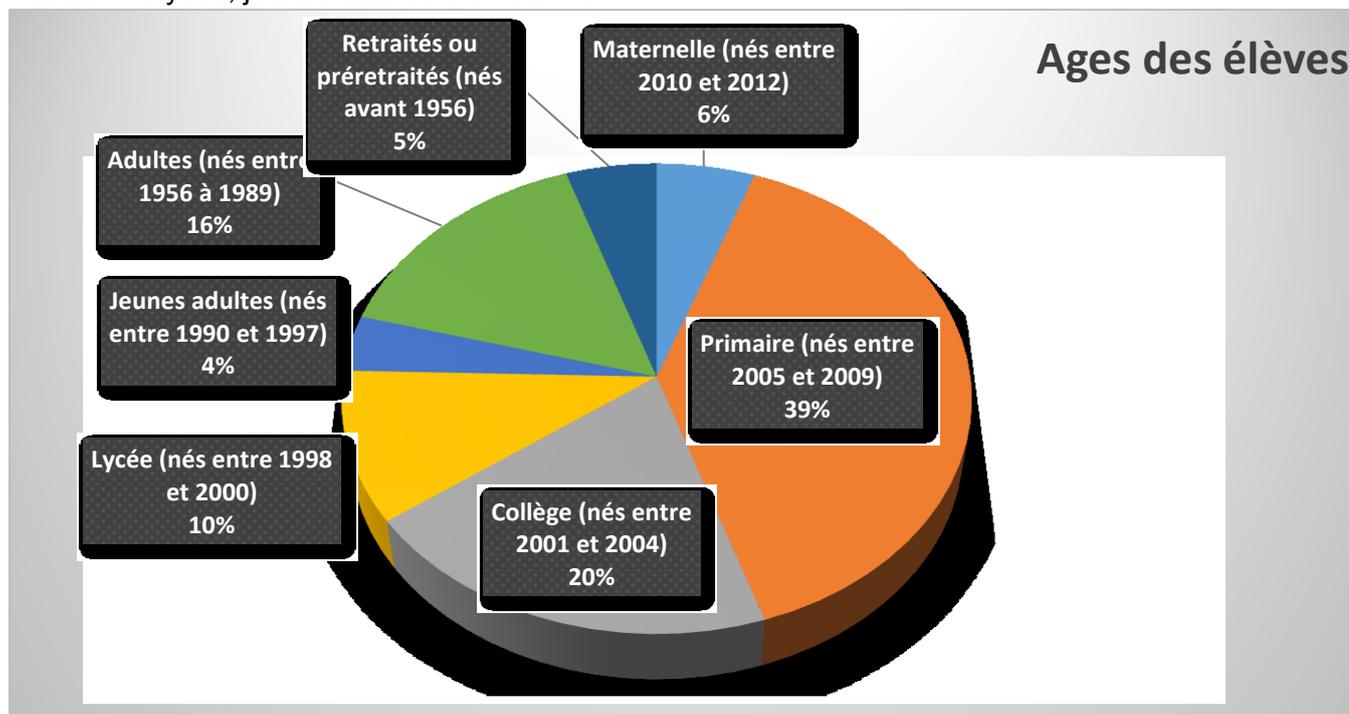
Elèves inscrits issus de communes extérieures à la CAMG :

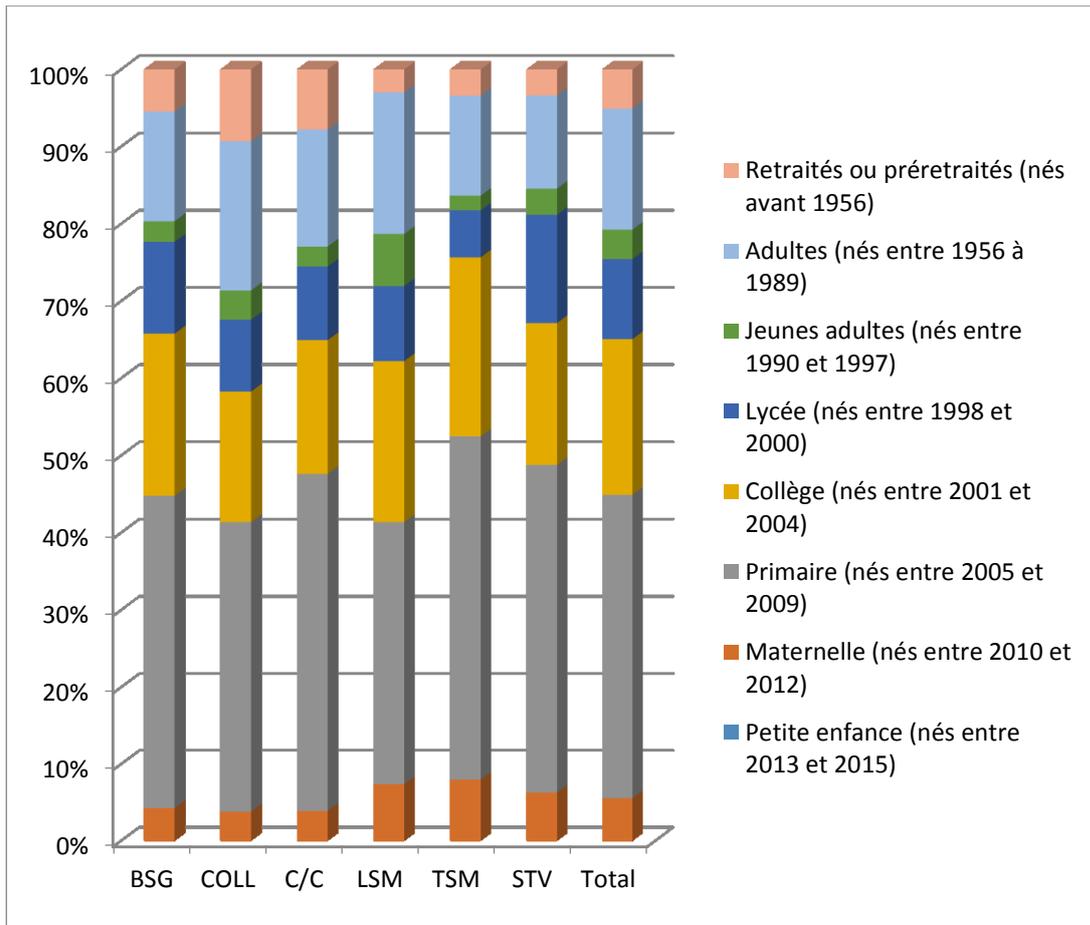
- Comme l'an dernier, la commune de Ferrières-en-Brie compte de loin le plus d'élèves inscrits au conservatoire intercommunal : 36 élèves (28 en 2014/2015), dont 31 inscrits à l'antenne de BSG. Lognes : 12 ; Ozoir la Ferrière : 10 ; Chessy : 9 ; Magny le Hongre : 10 ; Serris : 8.
- Comme l'an dernier, le taux d'élèves issus de l'extérieur du territoire de la CAMG le plus important est sur Collégien avec 13,79 % (15,17 % en 2014/2015).

2.4.5 – Ages des élèves

La « pyramide des âges » des élèves du conservatoire est relativement homogène de l'école primaire au collège inclus.

Les particularités d'antennes se font sentir sur la maternelle, mais surtout sur les tranches d'âges suivantes : lycée, jeunes adultes et retraités.





[Tableaux 14a, 14b et 14c]

2.4.6 – Musique et Handicap

Le volet « Musique et Handicap » se décline au sein du conservatoire par une prise en charge qui s'adapte à chaque situation d'élève porteur de handicap.

Ce dispositif, piloté par M. Stéphane MOTHEs, a été renforcé en 2014/2015 en élargissant la mission de Mme Clara DECUGIS, « Coordinatrice handicap », à l'ensemble des antennes du conservatoire (prise en charge direct des élèves ou soutien aux enseignants).

	Répartition des élèves porteurs de handicap et bénéficiant d'un dispositif d'aménagement et/ou de prise en charge*						
	BSG	COLL	C/C	LSM	TSM	STV	Total
Elèves pris en charge uniquement / l'intervenante spécialisée	2				3		5
	40,00%	0,00%	0,00%	0,00%	60,00%	0,00%	100,00%
Elèves pris en charge par l'intervenante spécialisée et suivant également un autre cours	3				2		5
	60%	0%	0%	0%	40%	0%	100%
Autres élèves identifiés porteurs de handicap	1	6	5	4	7	6	29
	3%	21%	17%	14%	24%	21%	100%

* Elèves inscrits exclusivement dans ce cadre

[Tableau 15]

2.4.7 – Programmation musicale (diffusion)

La programmation musicale va de la production des élèves en public à la programmation professionnelle.

Elle constitue une part essentielle de l'activité et de la vie du conservatoire.

Le conservatoire intercommunal (donc hors développement musical) a organisé en 2014/2015 près de 200 évènements.

Le niveau de « rayonnement » de ces évènements est très variable :

- 51 Evènements Tout Public (ouvert à tous), dont 25 à l'actif de l'antenne de LSM qui s'appuie sur une programmation artistique forte, en particulier dans le domaine du Jazz ;

Parmi ces 51 évènements, 14 ont été menés en partenariat avec les communes, dont 11 organisés par l'antenne de BSG (Orchestre symphonique, Grande Harmonie, etc.) ; ce qui s'explique notamment par un partenariat très ancré avec la Ville, en particulier dans le cadre de la vie civique de la commune ;

- 45 Evènements Inter-Antennes (public lié au conservatoire mais au-delà de la zone d'influence de l'antenne), dont 15 organisés par l'antenne de LSM qui fédère un territoire élargi ;

- 101 Evènements d'Antenne (auditions d'élèves principalement), dont 38 organisés par l'antenne de BSG ;

2.5 – Les moyens

2.5.1 – Les moyens humains

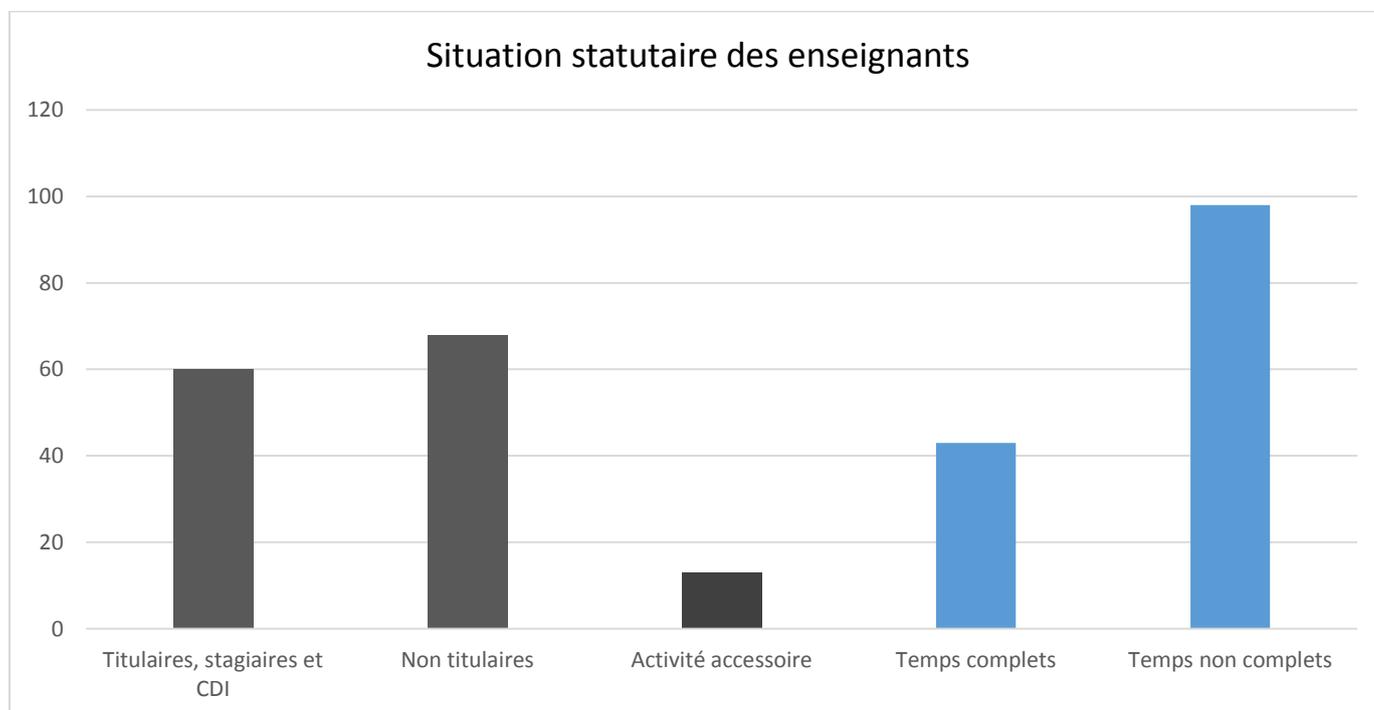
En 2015/2016, 165 agents pour 107,63 Equivalents Temps Plein (ETP), soit + 2,68 ETP :

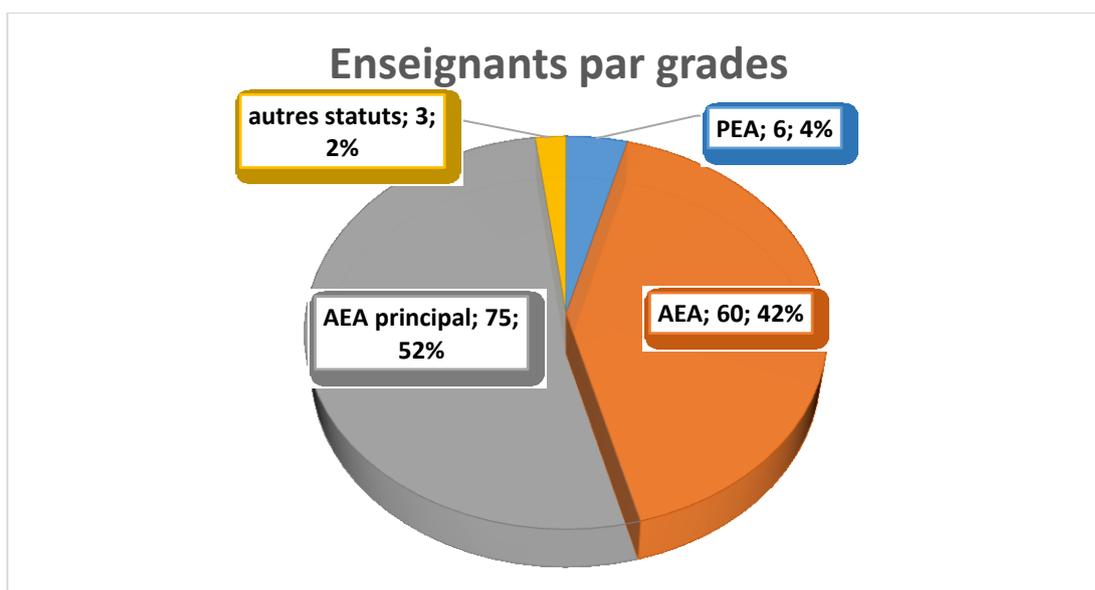
- Enseignement : 141 pour 1 786h30 d'enseignement hebdomadaire (89,33 ETP, soit + 3,24 ETP).
- Personnel administratif : 9 directeurs et adjoints (6 ETP) et 11 assistants administratifs (8,8 ETP ; constant).
- Personnel technique : 4 agents (3,5 ETP ; constant).

Le personnel pédagogique de Musique en Marne et Gondoire

141 enseignants qui assurent environ 1 786h30 d'enseignement ou d'intervention hebdomadaires au total.

Enseignants										
Statuts			Temps de travail		Cadres d'emploi			Catégories		
Titulaires, stagiaires et CDI	Non titulaires	Activité accessoire	Temps complets	Temps non complets	PEA	AEA	AEA principal	cat A	cat B	nr
60	68	13	43	98	6	60	75	5	133	3





[Tableaux 16a, 16b, 16c]

Temps d'enseignement (moyenne individuelle) par élève et disciplines instrumentales et vocales spécialisées

	Effectif	Nbre d'heures hebdo	Temps moyen hebdo/élève (en minutes)
BOIS	251	152,95	36
CORDES FROTTEES	275	194,1	42
CUIVRES	69	53,17	46
INSTRUMENTS POLYPHONIQUES CLAVIERS	464	273,7	35
INSTRUMENTS POLYPHONIQUES CORDES	286	155,7	32
PERCUSSIONS	26	19	43
JAZZ et Musiques actuelles	290	138,65	28
CHANT LYRIQUE	37	27,15	44
MUSIQUES ANCIENNES	61	57,17	56
MUSIQUES TRAD	41	21,5	31
Totaux	1800	1093,09	
Moyenne générale temps de cours hebdo (en minutes)			39

[Tableau 17]

Temps moyen d'enseignement par élève (disciplines à caractère individuel)

Le temps de cours par élève se situe dans une moyenne de 39 minutes par semaine. Cette donnée n'a certes pas de véritable signification puisqu'elle intègre des situations pédagogiques très différentes selon le caractère plus ou moins collectif des spécialités et la répartition des élèves dans les différents cycles ou dispositifs des parcours pédagogiques. Elle donne toutefois une idée générale des moyens pédagogiques globaux affectés.

Une comparaison sur le plan national avec la plupart des conservatoires (tous classements) montre que ces durées hebdomadaires de cours sont parfaitement conformes aux exigences du Schéma National d'Orientation Pédagogique.

Le personnel administratif et technique**Des équipes de personnel administratif, technique, d'accueil, d'action culturelle et de direction organisées :**

- Pour assurer l'articulation entre les différentes missions de Musique en Marne et Gondoire.
- Pour assurer le fonctionnement en réseau d'antennes pour l'enseignement musical.

Personnels exerçant des fonctions de direction :

Positionnement et responsabilité	Cadre d'emplois	Fonction
Musique en Marne et Gondoire	Attaché Territorial	Directeur
	Rédacteur Territorial 1ère Classe	Coordinatrice Administrative
Développement Musical de Musique en Marne et Gondoire	AEA	Directrice
	Rédacteur Territorial	Chargée de Médiation
Evènementiel Musical et Orchestres à l'Ecole de Musique en Marne et Gondoire	AEA	Directeur
	Conservatoire Intercommunal	
Antenne de Bussy-Saint-Georges	PEA	Directeur
	PEA	Directeur Adjoint
	AEA	Coordinatrice Générale
	AEA	Conseiller aux Etudes
Antenne de Collégien	AEA	Directrice
	AEA	Directeur Adjoint
Antenne de Conches-sur-Gondoire / Chanteloup-en-Brie	AEA	Directeur
Antenne de Lagny-sur-Marne	AEA	Directeur
	AEA	Directeur Adjoint
Antenne de Saint-Thibault-des-Vignes	AEA	Directeur
Antenne de Thorigny-sur-Marne / Pomponne	AEA	Directeur

Personnels exerçant des fonctions de mise en œuvre et d'administration :

Positionnement et responsabilité	Cadre d'emplois	Fonction
Développement Musical de Musique en Marne et Gondoire	Rédacteur Territorial	Assistante Administrative
	Adjoint Administratif	Assistante Administrative
	Adjoint du Patrimoine	Assistant Administratif
Conservatoire Intercommunal		
Antenne de Bussy-Saint-Georges	Adjoint Administratif	Assistante Administrative
	Adjoint Administratif	Assistante Administrative
	Adjoint Administratif	Assistante Administrative
	Technicien Supérieur	Régisseur général
	Technicien Supérieur	Régisseur adjoint
	Adjoint technique	Agent bâtiment et évènementiel

Antenne de Collégien	Rédacteur Territorial	Assistante Administrative
	Adjoint Administratif	Assistante Administrative
	Adjoint du Patrimoine	Assistante Administrative
Antenne de Conches-sur-Gondoire / Chanteloup-en-Brie	Adjoint Administratif	Assistante Administrative
Antenne de Lagny-sur-Marne	Adjoint Administratif	Assistante Administrative
	Adjoint Administratif	Assistante Administrative
	Adjoint technique	Agent bâtiment et événementiel
Antenne de Saint-Thibault-des-Vignes	Adjoint Administratif	Assistante Administrative
Antenne de Thorigny-sur-Marne / Pomponne	Adjoint Administratif	Assistante Administrative

2.5.2 – Les moyens matériels

2.5.2.1 Les locaux

Date de construction des locaux ou de la dernière restauration (année) :	Sites						
	Bussy	Collégien	Conches	Chanteloup	Lagny	Saint-Thi.	Thorigny
	01/05/2005	01/01/1996	1976	1987	1995	1990	1 997

	Nombre de salles utilisées*							
	Bussy	Collégien	Conches	Chanteloup	Lagny	Saint-Thi.	Thorigny	Total
Enseignement instrumental:	9,00	0,68	0,51	0,60	9,00	4,42	5,00	29,21
Danse :								0,00
Art dramatique :								0,00
Études :								0,00
Formation musicale :	3,00	0,12	0,12	0,12	5,00	1,00	1,28	10,64
Pratiques collectives :	2,00	0,19	0,37	0,28	6,00	1,00	2,00	11,84
Bibliothèque :					1,00			1,00
Discothèque :								0,00
Médiathèque :								0,00
Vidéotheque :								0,00
Auditorium :			1,00		1,00			2,00
Salle de MAO :	1,00	0,02			1,00	0,14		2,16
Studio répétition musiques actuelles :	1,00				2,00		0,14	3,14
Studio d'électroacoustique :								0,00
Salles pour les associations		0,01	2,00		2,00			4,01
Toilettes :	2,00	1,00	2,00	1,00	4,00	1,00	1,00	12,00
Administration :	5,00	1,00	2,00	1,00	2,00	1,00	1,00	13,00
Vestiaires :								0,00
Douches :								0,00
Autres : local d'instruments	1,00				1,00	1,00		3,00
Total :	24,00	3,02	8,00	3,00	34,00	9,56	10,42	92,00

* Les salles utilisées pour plusieurs activités sont indiquées en chiffres non entiers au prorata temporis.

2.5.2.2 Le parc instrumental

Voir détail en annexe 5.

2.5.3 – Les budgets

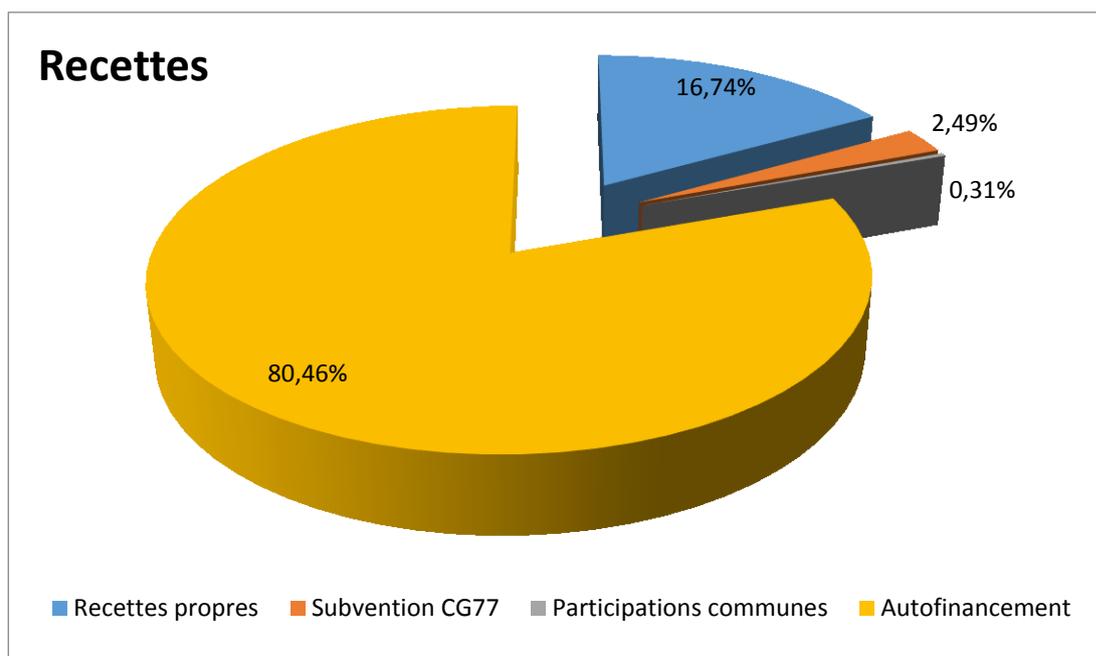
Les budgets par nature de dépenses :

La masse salariale représente en moyenne 95 % des dépenses.

Le coût du service est supporté à 80 % par la CAMG, à 17 % par les usagers et à 3 % par les partenaires.

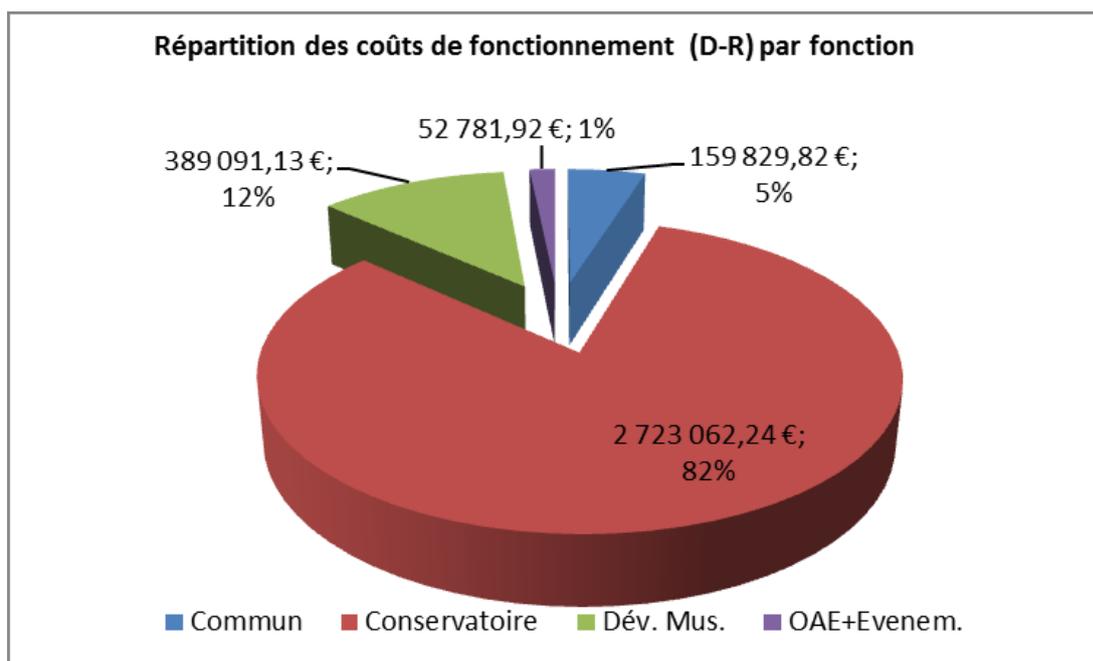
		CA 2012	CA 2013	CA 2014*	BP 2015
Fonctionnement	Dépenses				
	Fonctionnement courant	136 490,43 €	135 242,06 €	167 429,91 €	222 163,00 €
	Masse salariale	1 928 223,03 €	2 099 284,28 €	3 731 891,46 €	3 834 187,00 €
	Total	2 064 713,46 €	2 234 526,34 €	3 899 321,37 €	4 056 350,00 €
	Recettes				
	Recettes propres	449 973,08 €	420 749,91 €	541 300,21 €	639 000,00 €
	Subvention CG77	73 851,00 €	76 373,00 €	77 584,00 €	77 584,00 €
	Participations communes	0,00 €	7 820,00 €	15 179,00 €	15 000,00 €
	Autofinancement	1 540 889,38 €	1 729 583,43 €	3 265 258,16 €	3 324 766,00 €
	Total	2 064 713,46 €	2 234 526,34 €	3 899 321,37 €	4 056 350,00 €
Investissement	Dépenses (instruments)	176 192,13 €	60 459,03 €	125 206,73 €	126 650,00 €
	Recettes	0,00 €	0,00 €	0,00 €	10 366,00 €
	Total	176 192,13 €	60 459,03 €	125 206,73 €	116 284,00 €

* Intégration administrative et financière de l'antenne de BSG au 01/01/14.



Le budget fonctionnel 2015 :

	Commun	Conservatoire	Dév. Mus.	OAE+Evenem.	Total	
Fonctionnement	Dépenses					
	Fonctionnement courant	70 374,20 €	101 038,80 €	42 650,00 €	8 100,00 €	222 163,00 €
	Masse salariale	114 176,52 €	3 275 012,44 €	400 316,13 €	44 681,92 €	3 834 187,00 €
	Total	184 550,72 €	3 376 051,24 €	442 966,13 €	52 781,92 €	4 056 350,00 €
	Recettes					
	Recettes propres	0,00 €	639 000,00 €	0,00 €	0,00 €	639 000,00 €
	Subvention CG77	24 720,90 €	13 989,00 €	38 875,00 €	0,00 €	77 584,90 €
	Participations communes	0,00 €	0,00 €	15 000,00 €	0,00 €	15 000,00 €
	Total	24 720,90 €	652 989,00 €	53 875,00 €	0,00 €	731 584,90 €
	Total					
Coût net (dépenses - recettes)	159 829,82 €	2 723 062,24 €	389 091,13 €	52 781,92 €	3 324 765,10 €	
%	4,81%	81,90%	11,70%	1,59%	100,00%	
Investissement	Commun					
	Dépenses (instruments)	0,00 €	98 131,00 €	0,00 €	28 519,00 €	126 650,00 €
	Recettes	0,00 €	0,00 €	0,00 €	10 366,00 €	10 366,00 €
	Total					
	Coût net (dépenses - recettes)	0,00 €	98 131,00 €	0,00 €	18 153,00 €	116 284,00 €
%	0,00%	84,39%	0,00%	15,61%	100,00%	



Il convient de noter qu'une part prépondérante des dépenses mutualisées inscrites dans le budget « commun » est, de fait, consacrée au conservatoire.

	2012-2013	2013-2014	2014-2015 ⁸	2015-2016
Nombre d'élèves	1451	1525	2354	2453

Coût moyen par élève

Sur dépenses globales	1 544	1 505	1 710	1 705
Sur charges collectivité	1 183	1 174	1 440	1 403

Participation moyenne des usagers

310,11	275,90	229,95	260,50
---------------	---------------	---------------	---------------

Tarif moyen CAMG (hors "tarif famille")	292,00 €
Tarif moyen hors CAMG	586,00 €

A noter :

Le coût moyen global est obtenu en divisant les dépenses globales par le nombre d'inscrits au conservatoire.

S'il n'est pas significatif en soi du véritable « prix de revient » d'un élève (car les dépenses concernent aussi de nombreux usagers « non-inscrits » comme les élèves touchés par les actions en milieu scolaire, celles du développement musical et celles de l'évènementiel), il exprime néanmoins dans sa généralité l'effort de la collectivité en rapport avec la participation financière des usagers.

Une étude de la Fédération des Maires des villes moyennes sur les tarifs moyens au niveau national, réalisée en 2011, donne les chiffres suivants :

Coût moyen global par élève pour une collectivité :

- 1325 € pour un établissement non classé
- 1883 € pour un conservatoire à rayonnement intercommunal
- 2361 € pour un conservatoire à rayonnement départemental
- 3200 € environ pour un conservatoire à rayonnement régional.

Pour Musique en Marne et Gondoire, le coût moyen est donc proche de la moyenne constatée pour les CRI, notamment depuis l'intégration de l'antenne de Bussy-Saint-Georges.

⁸ Intégration administrative des enseignements musicaux de Bussy-Saint-Georges

2.5.4 – Les partenariats

Partenariats du Développement Musical

La prise en compte des spécificités du territoire et des différents publics sont au cœur de l'élaboration des actions menées par le développement musical.

Ce dispositif nomade qui a pour vocation d'aller à la rencontre de tous s'appuie donc particulièrement sur le travail en partenariat.

Ses actions mettent en relation différents acteurs des domaines artistique, culturel, éducatif et social, en croisant des objectifs communs autour de :

- L'éducation artistique
- La diffusion et la sensibilisation à la musique
- Le soutien à la création

Le développement musical s'appuie sur la complémentarité des compétences de chacun pour bâtir des actions cohérentes et adaptées aux différents contextes et/ou publics.

A ce jour son action touche la totalité du territoire de la communauté d'agglomération, hormis la ville de Carnetin.

Différents types de partenariats se sont tissés depuis 2011 :

- Les partenariats donnant lieu à des conventions (contrats précisant les contours de l'action, les conditions financières...);
- Les collaborations autour d'objectifs communs ;
- Les échanges de savoirs et de compétences ;
- Les créations et innovations communes.

Voir le détail des partenariats menés depuis 2011 par le Développement Musical en annexe 6.

Partenariats du conservatoire intercommunal

Les communes sont historiquement les partenaires de premier ordre des antennes du conservatoire :

- Au niveau des événements locaux auxquels les élèves des antennes sont invités à participer (Fête de la Musique par exemple).
- Au niveau de la mise à disposition d'espaces de diffusion pour les événements musicaux et restitutions pédagogiques.

De façon plus ponctuelle, le conservatoire est aussi amené à collaborer avec des associations locales de pratiques artistiques, maison de retraite, etc. sur projets spécifiques.

Partenariats de l'Évènementiel Musical et les Orchestres A l'École

L'évènementiel musical collabore régulièrement tout au long de l'année avec :

- Les communes du territoire qui sollicitent la formation Tutti Quanti dans le cadre des événements de la Vie Locale.
- Les autres formations musicales de Musique en Marne et Gondoire (conservatoire ou Orchestres A l'École).

Les Orchestres A l'École travaillent au sein des collèges auxquels ils sont pleinement intégrés.

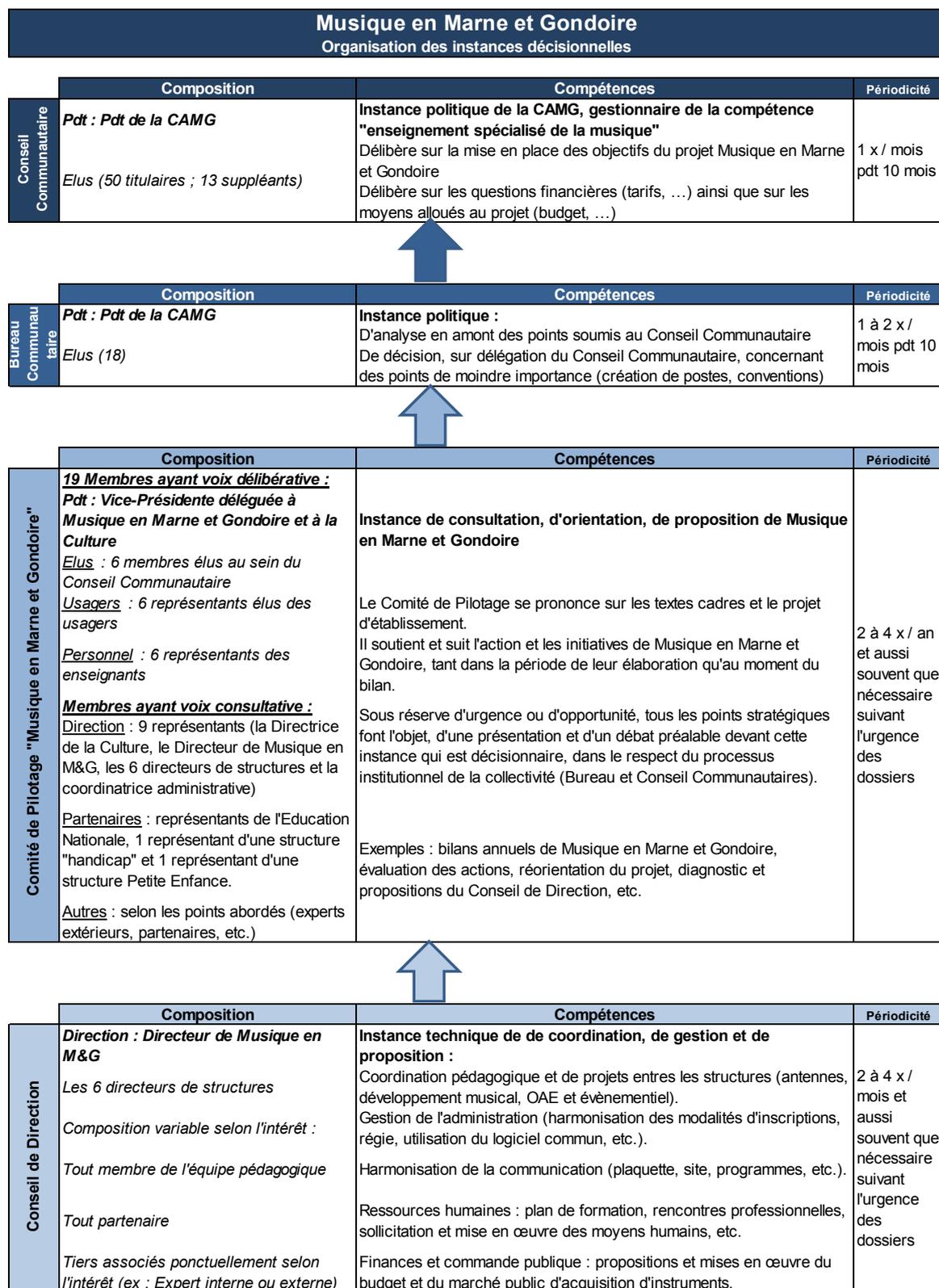
Ce dispositif est soutenu par l'association « Orchestre A l'École » qui organise des rencontres avec d'autres Orchestres A l'École au plan nationale.

Enfin, les Orchestres A l'École sont amenés à se produire dans les collèges du territoire ainsi que dans le cadre d'évènements spécifiques de la Vie Locale.

2.5.5 – Les instances de concertation

Les instances de concertation existent depuis l’engagement du projet Musique en Marne et Gondoire.

Cependant, le Comité de Pilotage de Musique en Marne et Gondoire (équivalent d’un « Conseil d’Etablissement ») a été mis officiellement en place en avril 2015 à l’issue d’un processus électif de 3 collèges dont chaque membre dispose d’une voix délibérative (6 représentants des élus de l’agglomération, 6 représentants des usagers et 6 représentants des enseignants).



A ces instances décisionnelles s'ajoutent les « instances pédagogiques » qui se réunissent au niveau de chaque antenne du conservatoire ou inter-structures (conseils pédagogiques, réunions de départements, réunions thématiques, etc.).

2.5.6 – L'information et la communication

Au sein de la CAMG, la fonction communication est exercée de façon décentralisée : chaque entité (Parc Culturel, Musique en M&G, Office de Tourisme, Développement Durable, etc.) gère sa propre communication (supports, gestion du site Internet, voire même création de logo qui sont autant de « sous-identités » de la CAMG) avec un contrôle exercé par le service communication (1 agent) placé sous la responsabilité directe du Directeur de Cabinet du Président.

Au niveau de Musique en Marne et Gondoire, cette fonction est partagée entre les directions de structures et la direction de Musique en Marne et Gondoire qui valide tous les supports.

2.5.6.1 – Communication externe

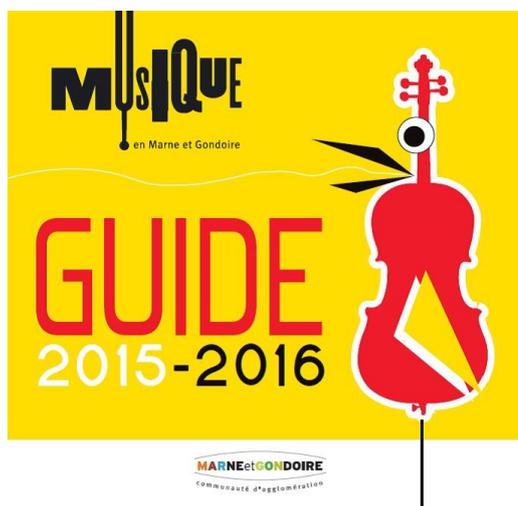
Supports de communication « papier »

Les supports de communication sont nombreux et représentent des moyens importants.

Guide Musique de Musique en Marne et Gondoire

Quantité : 4 600 exemplaires.

Répartition : 3 400 dans les antennes + 650 pour le réseau de lecture publique + 550 en réserve pour diffusion sur tout le territoire.



Programme trimestriel de

Musique en Marne et Gondoire

Quantité : 3 x 4 100 exemplaires, soit 12 300 exemplaires / an.

Répartition : 3 x 3 500 dans les antennes + 600 pour le réseau de lecture publique.

Affiches et flyers

Quantité : 60 / an pour un tirage moyen de 30 affiches et 300 flyers / événement.

Répartition : Entre les antennes et le développement musical.

Programme des Ritournelles

Quantité : 5 000.

Répartition : Sur tout le territoire de Marne et Gondoire (circuit propre au Développement Musical).

Supports de communication numériques

Site Internet : <http://www.marneetgondoire.fr/culture/musique-199.html>

Le site tend à refléter l'image du projet en faisant apparaître les rubriques suivantes :

- L'Enseignement spécialisé de la Musique : Le Conservatoire intercommunal
- Le Développement Musical : la Musique à la rencontre de tous
- Musique au collège



- L'Évènementiel musical : Tutti Quanti
- Le Comité de Pilotage de Musique en Marne et Gondoire

Réseaux sociaux

Seul de Développement Musical a créé son propre « Facebook ». <https://fr-fr.facebook.com/developpementmusical> (96 mentions « j'aime », de nombreuses photos et tous les supports de communication du DM ; site essentiellement informatif).

Mails

Il n'existe aucune newsletter structurée et régulière de Musique en Marne et Gondoire.

Cependant, en fonction de l'actualité et au cas par cas, des mails sont transmis de façon ciblée :

- Pour le conservatoire : aux familles inscrites au conservatoire qui en ont donné l'autorisation.
- Pour le Développement Musical : aux destinataires recensés qui en ont émis le souhait ainsi qu'aux familles inscrites au conservatoire selon l'objet.

2.5.6.2 – Communication interne

La communication interne au sein de Musique en Marne et Gondoire s'organise à plusieurs niveaux.

Au sein des antennes :

- Mail de l'équipe de direction ou de l'administration aux enseignants
- Echanges directs avec les enseignants
- Réunions formelles : réunions thématiques, réunions plénières, conseils pédagogiques, etc.
- Affichage
- etc.

Au niveau de la direction de Musique en Marne et Gondoire

Le mail est privilégié pour ses qualités d'efficacité.

Ainsi, une cinquantaine de messages / an est envoyée à tous les agents de Musique en Marne et Gondoire en particulier pour :

- Relayer la communication institutionnelle (ressources humaines, invitations, etc.)
- Communiquer les vacances de postes et propositions de formation
- Faire des points réguliers sur l'actualité de Musique en Marne et Gondoire

Le format de réunion plénière réunissant les 160 agents de Musique en Marne et Gondoire étant assez lourd à mettre en place, celui-ci reste exceptionnel et lié au projet d'établissement.

A signaler que d'autres événements à caractère convivial permettent aux agents qui le peuvent et le souhaitent de se rencontrer et d'échanger dans un cadre informel : galette de Musique en Marne et Gondoire, repas de fin d'année, barbecue, sorties, visites d'exposition pour le personnel, etc.

3 – Analyse d’ensemble et enjeux généraux

3.1 – Un fonctionnement en réseau articulé avec l'action globale de l'agglomération

La Communauté d'agglomération de Marne et Gondoire, soucieuse du développement culturel et musical de son territoire a engagé en 2010 une réflexion amenant à cette problématique principale : comment susciter, encourager, développer et faire découvrir des pratiques musicales et artistiques au sein de notre territoire ?

Extrait du projet « Musique en Marne et Gondoire » ayant vu le jour en janvier 2011 :

« Musique en Marne et Gondoire se compose de deux grands axes : le Conservatoire intercommunal et le Développement musical du territoire.

En ce qui concerne le Conservatoire, il s'agit de réunir un peu plus de 80 enseignants autour d'une pédagogie vivante, dynamique, partagée, axée sur la pratique artistique et la découverte culturelle.

Le Développement musical du territoire, dispositif intercommunal a pour objectif de favoriser l'accès à la musique non seulement aux usagers du conservatoire mais aussi à l'ensemble des habitants du territoire.

Il propose à tous de découvrir ou d'approfondir des répertoires, des pratiques musicales et des démarches artistiques. Il permet aussi de faire rayonner la musique dans les différentes villes de la communauté d'agglomération, y compris dans les villes ne disposant pas d'antenne du conservatoire.

Un dispositif d'événementiel a également été mis en place afin de faire le lien avec la pratique amateur. »

La volonté politique forte dont la mise en œuvre est bien avancée se heurte encore à des difficultés de compréhension liées notamment à l'histoire et les habitudes de chaque entité de la structure. Ainsi même s'il y a une forte motivation de la plupart des agents, il subsiste, chez certains, le sentiment d'être engagés dans une dynamique dont la compréhension n'est pas toujours patente, y compris parfois avec une part de subjectivité qui ne correspond pas à la réalité.

Certains dispositifs (développement musical et événementiel) sont des dispositifs nouveaux créés en 2011, tandis que l'enseignement spécialisé (le conservatoire intercommunal) est le fruit de la mutualisation d'écoles de musique déjà existantes au plan communal.

Engager une harmonisation sans pour autant proposer une uniformisation est un enjeu qui demande encore soutien, pédagogie et efforts d'adaptation de chaque entité de la structure ainsi que la structuration de lieux de concertation.

3.2 – Une politique communautaire originale avec des offres diversifiées

Les missions de Musique en Marne et Gondoire visent à articuler de nombreuses fonctions : enseignement, développement culturel, interventions en milieu scolaire, orchestres à l'école (OAE), classes à horaires aménagés (CHAM), diffusion de concerts, événementiel, conférences...

La construction du dispositif Musique en Marne et Gondoire s'est effectuée dans la logique de la politique culturelle déjà mise en place avec la création du « Parc Culturel » de Rentilly.

La spécificité de Musique en Marne et Gondoire a été la volonté de mettre en place un dispositif élargi

qui répond à la problématique globale d’un territoire, aux spécificités des publics (par exemple, familles, jeune public, petite enfance, amateurs, personnes en situation de handicap, élèves des conservatoires) et à celles de la vie musicale dans son ensemble (rencontre avec des œuvres, des artistes, sensibilisation, formation, enseignement spécialisé, pratiques amateurs).

Musique en Marne et Gondoire ne se restreint pas au public faisant la démarche de s’inscrire dans une structure d’enseignement spécialisé.

Comme le « Parc Culturel » de Rentilly (qui réunit salle de spectacle, dispositif d’expositions, bibliothèque, actions culturelles, diffusion professionnelle sur le territoire, etc.) Musique en Marne et Gondoire réunit différentes structures qui développent des actions spécifiques et complémentaires.

Cette volonté d’accès à la musique pour tous se traduit donc par des offres diversifiées.

Les particularités de cette structuration sont :

- Spécialisation dans le domaine musical (dans une pluralité d’options esthétiques)
- Fonctionnement du conservatoire sur la base de six antennes (7 lieux d’enseignement)
- Fonctionnement du développement musical en proximité et de façon décentralisée sur le territoire
- Mise en action de nombreux professionnels pour assurer ces fonctions (artistes invités, musiciens intervenants, intervenants spécialisés dans le domaine de la petite enfance, intervenants et 140 enseignants)
- Capacité à mobiliser des ressources musicales pour répondre à des demandes diverses (évènementiel notamment)

Constat :

Une partie importante des équipes pédagogiques appréhende difficilement la globalité du projet Musique en Marne et Gondoire ainsi que le cadre d’action de chaque structure. La spécificité de certaines actions qui intègrent différents « métiers » (action culturelle, sensibilisation, interventions spécialisées, programmation artistique professionnelle) ne sont pas toujours comprises par certains membres de l’équipe.

3.3 – Une volonté (et des actions qui le permettent) de toucher un large public

- Dispositifs et démarches volontaristes vers le milieu scolaire ainsi qu’à destination des personnes éloignées des pratiques culturelles (en situation de handicap, secteur hospitalier, petite enfance...)
- Important public touché par l’ensemble des actions (5 000 enfants / an touchés par les interventions en milieu scolaire et 2000 par le festival les Ritournelles en 2016 notamment) et effectif nombreux d’élèves inscrits dans l’enseignement spécialisé (plus de 2 400)
- Volonté d’adaptabilité au territoire

Les différents types de publics touchés par Musique en Marne et Gondoire :

- **Etablissement d’enseignement (public captif) :**
 - Interventions en milieu scolaire (maternelle et élémentaire)
 - Interventions dans le cadre des NAP (élémentaire)
 - CHAM Vocale école Charles PERRAULT à BSG (élémentaire)
 - CHAM Vocale Collège J.-Y. COUSTEAU à BSG (collège)
 - OAE Collèges Marcel RIVIERE de LSM et Anne FRANK de BSG (collèges)
- **Autres actions du Développement Musical**

- Festival les Ritournelles (tout public, enfants des écoles, jeunes des structures Handicap, structures petite enfance : enfants et professionnels de l'enfance)
 - Musique à découvrir (tout public, amateurs et élèves du conservatoire volontaires)
 - Fanfare et Gondoire (amateurs et élèves du conservatoire volontaires)
 - Master Class « Voix Baroque » (chanteurs du conservatoire et auditeurs extérieurs)
 - Musique et Petite Enfance (familles (ateliers parents enfants), professionnels petite enfance (formations, suivi des ateliers, etc.) et structures petite enfance (RAM, Accueil collectif, etc.)
 - Musique et handicap (structures spécialisées (cycles d'ateliers ou concerts nomades)
 - Etc.
- **Conservatoire (public volontaire) :**
 - Elèves (enfants, ados, adultes)
 - Familles des élèves
 - Public en situation de handicap accueilli dans le cadre des parcours existants ou avec création d'un parcours spécialisé
 - **Tutti Quanti (amateurs volontaires)**

Evidemment, que ce soit de façon indirecte ou directe (en tant que spectateurs lors d'évènements musicaux en particulier), ce sont aussi toutes les familles et les proches des élèves, enfants, adultes et amateurs qui se trouvent touchés, voir impliqués, par les différentes actions de Musique en Marne et Gondoire.

Malgré une démarche volontariste sur le fond et plurielle dans ses formes et une satisfaction générale des usagers actuels⁹, certains publics ne sont cependant pas touchés par Musique en Marne et Gondoire :

En ce qui concerne le Développement Musical :

✓ Musique à l'école :

Par le biais des interventions dans les écoles ou des concerts nomades donnés à l'occasion des Ritournelles, 45 écoles sur 53 ont déjà bénéficié d'actions du développement musical. En ce qui concerne les interventions, le choix des écoles est effectué par la ville concernée. Les interventions peuvent « tourner » et se tenir dans une école différente chaque année dans la même ville.

Une des questions qui se pose aujourd'hui est la capacité d'imaginer une action ponctuelle spécifique différente des interventions avec certaines écoles volontaires qui souhaiteraient poursuivre une action musique.

✓ Petite enfance :

L'action petite enfance se structure et il reste encore beaucoup à faire en ce qui concerne l'approche des familles qui ne sont pas usagers des pratiques culturelles tout public proposées en structure.

Des actions spécifiques et adaptées sont à inventer.

Par ailleurs, l'action menée avec les structures petite enfance ne permet pas de toucher les assistantes maternelles non rattachées à un Relais Assistantes Maternelles (RAM).

✓ Musique à découvrir :

⁹ Avec, notamment, un bon taux de réinscription pour l'enseignement spécialisé

Si on note un bon taux d’ « extérieurs » sur les différentes programmations, on y retrouve les personnes ayant déjà une « pratique culturelle ». Ici encore des actions spécifiques sont à inventer et à mener.

En ce qui concerne le conservatoire intercommunal :

Publics qui ne s’inscrivent pas au conservatoire pour des raisons éventuellement liées à :

- Une crainte vis-à-vis de l’image associée au terme « conservatoire »
- Une non adhésion aux modalités et aux exigences de l’enseignement (connues ou supposées)
- Une méconnaissance des propositions pédagogiques qui pourraient pourtant leur correspondre
- Une offre ne correspondant pas toujours aux attentes
- Un empêchement (culturel, géographique, économique, horaire)

3.4 – Une volonté de rayonnement artistique étendu visant à renouveler le rapport de la population aux pratiques culturelles

Musique en Marne et Gondoire constitue une structure très originale en ce qu’elle vise à articuler étroitement la plupart des modes d’appropriation de la musique : éducation artistique et culturelle, pratique de spectateur, pratiques amateurs « continuées », accessibilité aux personnes en situation de handicap, apprentissage soutenu et spécialisé de disciplines musicales...

Au sein des équipes pédagogiques, il subsisterait cependant quelques freins (concrets ou psychologiques) à la mise en œuvre complète de cette volonté :

La cohérence de l’ensemble des actions n’est pas toujours perçue par tous ;

Le sentiment chez certains d’un manque de diversité esthétique au détriment des pratiques et des styles musicaux « patrimoniaux » ;

Une participation insuffisante – ou, en tout état de cause, vécue comme telle par certains – des personnels artistiques les plus nombreux (les enseignants des antennes du conservatoire) aux actions de diffusion et de sensibilisation des publics.

3.5 – Des partenariats nombreux

Particulièrement avec l’Education Nationale en lien avec l’orientation « jeunesse » prioritaire du projet global (OAE, musiciens intervenants, Les Ritournelles, CHAM, ...).

Mais aussi avec les structures professionnelles de l’accueil du public empêché (porteur de handicap ou personnes âgées) ainsi qu’avec certaines structures Petite Enfance des communes volontaires ou encore des associations.

Et enfin, bien entendu, les partenariats sont étroits avec les communes qui engagent les interventions en milieu scolaire et accueillent régulièrement les événements de Musique en Marne et Gondoire.

3.6 – Une organisation pédagogique de l’entité « conservatoire » qui vise à la cohérence des parcours et à la mise en commun de dispositifs et de ressources

Cet objectif vise à offrir à l’ensemble des élèves de l’agglomération une offre et une organisation pédagogique de même nature, de même exigence et de même esprit quel que soit son lieu d’habitation.

Mais il convient pour cela de tenir compte des facteurs suivants :

- L’historique de chacune des antennes est très spécifique. De ce fait, coexistent aujourd’hui des conceptions pédagogiques assez différentes, entre les antennes et entre certains enseignants.
- Les conditions d’enseignement (effectifs des classes, niveaux d’enseignement, conditions matérielles...) ne sont pas toujours homogènes.
- Les territoires de chaque antenne présentent des situations sociologiques différentes avec des demandes ou des attentes également particulières.

Il conviendra ainsi que le Projet d’Etablissement précise la manière dont devra être conçue et organisée l’articulation entre les antennes, notamment en ce qui concerne la cohérence pédagogique en définissant ce qui doit être commun à l’ensemble des lieux d’enseignements et ce qui doit relever de l’autonomie des équipes.

En outre, il conviendra de faire en sorte que la fonction « enseignement spécialisé de la musique » soit articulée avec les autres fonctions de Musique en Marne et Gondoire.

Ainsi, d’une manière générale, le Projet d’Etablissement aura à répondre aux questions suivantes :

- *Quels principes de complémentarité et de subsidiarité appliquer pour l’enseignement spécialisé ?*
- *Comment assurer la responsabilité pédagogique des enseignements au sein de chaque antenne et sur le plan communautaire ?*
- *Comment garantir la possibilité de mobilité et de complémentarité entre les antennes pour les élèves ?*
- *Quels moyens matériels et quelles ressources sont-ils possibles et souhaitables de mutualiser ?*
- *Quel plan de formation mettre en œuvre pour les personnels ?*
- *Comment avoir une organisation pédagogique « harmonisée » sur le territoire sans que les enseignants perdent leur identité pédagogique, historique et humaine ?*
- *Comment permettre à une « dynamique artistique » de s’instaurer ou de se renforcer entre les équipes d’enseignants ?*
- *Le terme « d’antenne » reste-t-il pertinent ?*

3.7 – Une communication interne et externe à structurer

Un fort investissement des équipes

- Echanges inter-antennes qui se développent mais qui restent insuffisants
- Les enseignants sont globalement très motivés pour communiquer entre eux, pour échanger et travailler ensemble, mais se sentent démunis quant aux moyens mis en place pour collaborer sur des projets (intérêt d’un conservatoire intercommunal) : comment faciliter la collaboration entre enseignants ?

Questions et points faibles :

- *Une certaine méconnaissance des différentes équipes et des différents métiers (professeurs, musiciens intervenants, personnel administratif...) accentuée par le fonctionnement en six antennes ?*
- *Difficulté d’expliquer le projet pédagogique aux usagers. Des changements auraient été « trop rapides », sans toujours une concertation approfondie ?*
- *Les personnels administratifs éprouveraient des difficultés à répondre à certaines questions des usagers (nécessité que tous comprennent les innovations pédagogiques et les directives) ?*
- *Quels outils ? Plaquette et site internet seraient-ils insuffisants pour expliquer les aspects purement pédagogiques et les réformes ?*

La communication externe

Une communication extérieure qui pourrait mieux montrer comment Musique en Marne & Gondoire participe à l’identité d’un territoire où se côtoient ruralité et ville nouvelle ?

Questions et problématiques :

- *Comment à la fois donner une identité et préserver les particularités ?*
- *Comment donner une meilleure information aux usagers et au public de l’agglomération sur la réalité de l’agglomération et sur tous les aspects de l’action de Musique en Marne & Gondoire ?*
- *Comment tenir compte de l’histoire différente de chacune des antennes ?*

Constat : les moyens humains doivent être mieux structurés autour de cette fonction pour gagner en efficience et mieux inscrire Musique en Marne et Gondoire dans l’espace public.